

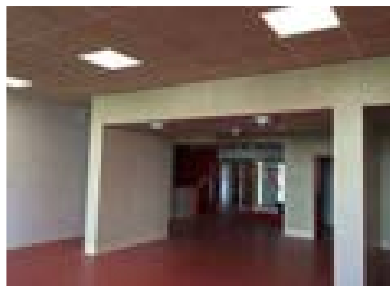
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ecole Jean Zay rénovée



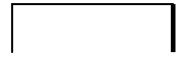
Grainothèque du Rize



RAM Grandclément

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Septembre 2015



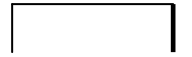
SOMMAIRE

I	Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	9
1.1	Les actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences	10
	Vers un deuxième plan climat-air-énergie territorial volontaire rendant plus visible la politique d'adaptation	
	Mise à jour du bilan carbone® qui confirme les efforts de la collectivité	
	Toujours plus de performance énergétique pour les bâtiments communaux	
	Les travaux de chauffage	
	Les énergies renouvelables : du photovoltaïque au bois-énergie en passant par de l'électricité « verte »	
	L'éclairage public	
	Le plan de déplacement administration	
	Challenge mobilité 2015 : retour à l'argent pour Villeurbanne	
1.2	Les actions incitatives de la collectivité	16
	L'aide au renforcement de la performance énergétique du parc social	
	L'aide au renforcement de la performance énergétique du parc privé : le Dispositif Energie	
	L'énergie citoyenne	
	La station de GNV	
II	Préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux	19
1.1	Les actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences	20
	Un nouveau parc en projet : le Terrain du Rectorat	
	L'extension du Parc Chanteur	
	La préfiguration du réaménagement du square des Justes	
	Le déploiement du plan d'actions en faveur de la végétalisation verticale, des murs et des façades	
	La signature de la charte régionale d'entretien des espaces publics, « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »	
	Deuxième prix national pour la démarche « Zéro pesticide 100% bio »	
	InsectAuLogis au Rize : quand le gîte accompagne le couvert	
	Les abeilles sauvages se portent bien en ville	
	La consommation d'eau au plus bas dans les équipements municipaux	

1.2	Les actions incitatives de la collectivité	25
	Vous reprendrez bien un peu de graines ?	
	Fleurir le bitume	
	Semaine sans pesticides	
1.3	Les actions conduites par le Grand Lyon en vertu des compétences déléguées par les communes membres	26
	La distribution d'eau potable	
	L'assainissement	
III	Qualité de ville – qualité de vie, pour l'épanouissement de tous les êtres humains	28
1.1	Actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses services	29
	Lutte contre les discriminations : les deuxièmes Assises de Villeurbanne	
	Egalité Femmes/Hommes	
	La déclinaison du Plan Paysages et Environnement (PPE) : de l'embellissement de la ville à l'adaptation aux changements climatiques	
	La mise en place d'un agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	
	Le RAM Grandclément : le confort des tout-petits avant tout	
1.2	Actions incitatives conduites par la collectivité	32
	Egalité Femmes/Homme dans la vie locale	
	La semaine d'information du réseau de vigilance en faveur de l'égalité	
	La troisième édition de la Semaine du Handicap pour changer de regard	
	Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales	
	L'extension du stationnement payant	
	Le plan de ravalement des façades et conformité des publicités et des enseignes	
	Veille estivale pour lutter contre l'isolation	
1.3	Les actions conduites par d'autres acteurs du territoire	35
	Démarrage des travaux de requalification du cours Emile-Zola	
	Du Cyclopousse à l'Autopousse	
	Mise en zone 30 à Grandclément	
	La promotion du vélo en ville	
	L'autopartage : Autolib' se transforme en Citiz et Bluely s'étend	
	Du côté des transports en commun	
	Pour un urbanisme de qualité : le Terrain des Sœurs certifié HQE® aménagement	
	Suspension des travaux de la ZAC des Maisons-Neuves pour le crapaud accoucheur	

Ces autres projets urbains qui feront Villeurbanne demain

IV	Cohésion sociale et solidarités.....	41
1.1	Actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences	42
	Le Handicap pour voir plus loin ensemble au sein de la ville	
	Le papier : solidaire avec Elise	
	Cession d'un bibliobus à titre gratuit à l'association Bibliothèque Sans Frontières	
1.2	Les actions incitatives de la collectivité et des autres partenaires	44
	Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	
	L'aide au logement social	
	Le « Dispositif Energie » qui permet de repérer les ménages les plus modestes	
	Une charte pour l'insertion professionnelle : un changement d'échelle grâce à un partenariat avec le privé	
	Filoguide : pour simplifier les déplacements	
	Améliorer les pratiques alimentaires des personnes les plus fragiles	
V	Promotion des modes de consommation et de production durables.....	47
1.1	Actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences	48
	La démarche « éco-établissement » de la Ville de Villeurbanne »	
	La formation « métier » pour les agents chargés de l'entretien des cimetières pour accompagner le « Zéro pesticides » et formation « Certiphyto » pour les agents des sports	
	Des bons points pour le compost de l'école Saint-Exupéry	
	Gestion des déchets issus de l'activité municipale	
	Don du matériel de la Ville	
1.2	Les actions incitatives de la collectivité	51
	Première récolte pour les composteurs de quartiers des Buers et de Gratte-Ciel	
	Le Petit Marché du Cours en circuit court	
	Une montée en puissance de l'économie sociale et solidaire	
1.3	Les actions conduites par d'autres partenaires	53
	19 conteneurs pour la récupération des textiles installés au Tonkin par le Relais	
	Elycoop : aide à l'investissement d'une coopération d'activités et d'emplois	
	Emmaüs Gratte-Ciel	
	Le projet d'implantation d'une épicerie sociale et solidaire	



Introduction

En matière de développement durable, l'actualité nationale de cette dernière année a été et sera encore riche, notamment avec :

- L'adoption de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- La publication en novembre 2014 du troisième Plan National Santé Environnement (PNSS 3),
- L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 de la nouvelle géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville suite au décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,
- L'adoption de la loi du 22 juillet 2015 sur la transition énergétique pour une croissance verte,
- Le projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

La fin de l'année accueillera également la 21^{ème} conférence des Parties de la Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques, événement important en vue d'un accord destiné à limiter l'augmentation des températures moyennes de la planète. D'ores et déjà, le Sommet Mondial Climat & Territoires qui s'est tenu les 1^{er} et 2 juillet 2015 à Lyon a été l'occasion d'échanges et de propositions entre les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs non étatiques.

Depuis novembre 2010, le référentiel des Agenda 21 et des territoires en développement durable, structure le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, en présentant les actions entreprises par la Ville selon les cinq défis du développement durable, à savoir :

1. la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. une qualité de ville – qualité de vie pour l'épanouissement de tous les êtres humains
4. la cohésion sociale et les solidarités entre générations et territoires
5. la promotion des modes de consommation et de production durables

Ces cinq défis visent à donner une lecture opérationnelle du développement durable. Pris dans leur globalité, ces défis donnent un sens et une cohérence à l'action publique.

Par le présent document, la Ville de Villeurbanne présente son 6^{ème} « Rapport annuel Développement Durable » qui dresse le bilan des principales nouvelles actions entreprises durant l'année. Cet exercice de transparence et d'évaluation permet d'illustrer l'engagement de la collectivité en matière de développement durable et de mesurer, au fil du temps, le chemin parcouru. Par ailleurs, alors que la ville est un territoire construit par l'ensemble des acteurs qui la composent, le Rapport Développement durable a souhaité intégrer des actions conduites par un certain nombre de ces autres acteurs et partenaires locaux.

Deux parties composent le Rapport Développement Durable 2015 :

- Comme chaque année, le document s'attachera à faire le point des actions conduites durant l'année, en reprenant la trame des défis du référentiel national des Agendas 21 et des territoires en développement durable. Les actions distingueront celles qui relèvent du patrimoine et des services directs de la collectivité et celles qui sont mises en place en guise d'incitation ;
- En annexe est présenté un focus sur le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) 2010-2014.

I LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

L'année 2015 est assurément l'année de la lutte contre le changement climatique pour la France. En effet, après l'enlisement des dernières conférences mondiales sur le climat en vue de prolonger le protocole de Kyoto, le monde aura les yeux rivés sur Paris qui accueille du 30 novembre au 11 décembre, la 21^{ème} Conférence des Parties à la convention sur les changements climatiques (COP 21) et la 11^{ème} Conférence des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 11).

Plus proche de nous, le Conseil européen a validé le 23 octobre 2014 son « Paquet Energie-Climat 2030 » qui donne le nouveau cadre stratégique de l'Union Européenne en matière de lutte contre le changement climatique. De nouveaux objectifs sont fixés pour 2030 :

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % par rapport au niveau de 1990 ;
- Une part d'énergies renouvelables à 27 % ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 27 %.

Au niveau national, après plusieurs mois de débats entre l'Assemblée et le Sénat, la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) a été adoptée le 22 juillet 2015. Les 66 articles de cette loi visent à atteindre les objectifs arrêtés pour la France :

- Pour 2050 :
 - ✓ La confirmation du Facteur 4, c'est-à-dire la division par 4 des émissions de GES
 - ✓ Une réduction de 50% de la consommation énergétique finale (par rapport à 2012)
- Pour 2030 :
 - ✓ Une réduction de la consommation des énergies fossiles de 30% (par rapport à 2012)
 - ✓ Une réduction des GES de 40%, soit un alignement sur le Paquet Energie-Climat européen
 - ✓ Une part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de 32%
- Pour 2025 : une part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% (contre 75% aujourd'hui).

Ces objectifs sont à mettre en perspective avec le 5^{ème} Rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIECC) publié entre septembre 2013 et octobre 2014. Ces Rapports issus d'un consensus entre plus d'un millier de scientifiques de 160 pays à travers le monde, mettent en exergue d'une part la responsabilité des hommes et donc normalement, leur capacité à agir pour inverser les tendances et d'autre part la nécessité de se préparer car selon Jean JOUZEL, membre français du GIECC, si à + 2°C, nous avons une grande possibilité de nous adapter, à + 4°C, « *tous les voyants sont au rouge* ». Or, entre 1880 et 2012, la température moyenne planétaire s'est élevée de + 0,85°C et les scénarii du GIEC identifient des variations possibles allant jusqu'à 6,4°C d'ici la fin du siècle.

Il devient donc urgent d'adopter des politiques en faveur de villes à faible empreinte carbone et plus résilientes.

1.1 Les actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences

Vers un deuxième plan climat-air-énergie territorial volontaire rendant plus visible la politique d'adaptation

Afin de poursuivre sa lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'atmosphère, la Ville de Villeurbanne entend apporter une contribution active, à l'aube de la COP 21 et de la CMP 11. Pour cela, elle s'est engagée par la délibération D-2015-75 du 30 mars 2015 à établir un deuxième plan d'action qui prendra la forme d'un plan climat-air-énergie territorial tel que le prévoit la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. La Ville souhaite ainsi mobiliser son territoire, au-delà de son patrimoine et ses compétences propres.

De fait, le PCAET 2015-2020 de la Ville de Villeurbanne développera notamment plus largement la qualité de l'air pour dépasser la simple question de l'alerte et de l'information du public, pour intégrer l'action n° 8 de son Plan Local Santé Environnement, action relative à la pollution atmosphérique extérieure. De plus, pour renforcer ses démarches en faveur de l'adaptation au changement climatique, par sa délibération du 30 mars 2015, la Ville de Villeurbanne a décidé d'adhérer à la Convention des Maires pour l'adaptation au changement climatique. Dans la même logique que la Convention des Maires pour une énergie locale durable signée en décembre 2009, la collectivité entend afficher sa participation à l'effort européen pour faire face aux impacts du changement climatique sur son territoire.

Afin d'appuyer la démarche en cours, plusieurs études ont été conduites, notamment pour évaluer les 60 actions adoptées en 2011 par le premier PCET et prises en charge par les différents services et directions de la Ville et, comme on le verra juste après, dresser le bilan global des GES émis par l'activité de la Ville.

Mise à jour du bilan carbone® qui confirme les efforts de la collectivité

Conformément à la réglementation¹, un deuxième bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) a été établi en novembre 2014 sous la forme d'un bilan carbone®², à partir des données de l'année 2013. Ce deuxième bilan carbone®, trois ans après le premier, rend possible la comparaison avec la situation de 2011 et montre une réduction de 5% des émissions brutes de GES par rapport à la situation de 2011. Toutefois, l'amélioration de la méthode employée en 2014 ayant permis de mieux intégrer les données énergétiques et les déchets du CCAS, en travaillant sur un périmètre constant, la réduction s'élève à 8% au total.



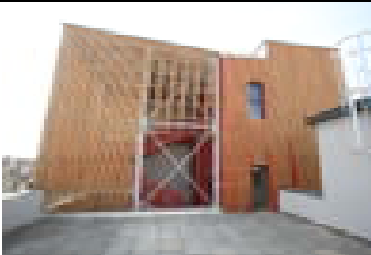

¹ Loi dite Grenelle 2 de 2010

² Le BEGES rendu obligatoire pour un certain nombre de structures, comme les communes de plus de 50.000 habitants, repose d'une part, sur la quantification des émissions directes de GES issues de l'activité des organisations concernées (ce qu'on appelle le périmètre ou encore le scope 1 – c'est par exemple les émissions des voitures de service) et d'autre part, sur la quantification des émissions indirectes liées à l'énergie (périmètre ou encore scope 2 – c'est en gros les GES émis pour l'utilisation d'électricité, de chaleur ou de vapeur). Les scopes 1 et 2 sont obligatoires pour tous les BEGES. Par ailleurs, la méthode de quantification développée par l'ADEME en France, le bilan carbone®, propose d'aller plus loin en ajoutant la comptabilisation de toutes les autres émissions indirectes liées à la production, au transport et à l'élimination des produits et fournitures utilisés par l'organisation considérée (c'est par exemple les produits alimentaires utilisées dans la restauration municipale) ou liées au déplacement des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail ; c'est le périmètre ou scope 3. Le bilan carbone® quantifie de façon la plus exhaustive possible « l'impact carbone » de l'activité d'une organisation en quantifiant les trois scopes et permet ainsi d'avoir une vue sur l'ensemble de ses impacts, directs comme indirects

Toujours plus de performance énergétique pour les bâtiments communaux

Dans le cadre du programme d'amélioration thermique du patrimoine communal, quatre groupes scolaires ont fait l'objet de travaux en site occupé durant l'année scolaire 2014/2015 pour un budget prévisionnel global d'environ 20 millions d'€ :

- Jules Guesde (Cyprien-Les Brosses) dont la fin des travaux est prévue pour fin 2016 ;
- Les dix classes de l'école maternelle de Jean Moulin (Buers) dont l'achèvement des travaux est prévu pour la rentrée 2016 ;
- Saint-Exupéry (Saint-Jean) dont l'inauguration des nouvelles façades a eu lieu le 12 juin 2015 après un an de travaux de traitement thermique et de changement de menuiseries ;
- Jean Zay (Gratte-Ciel – Dedieu - Charmette) dont la visite inaugurale a eu lieu le 4 novembre 2014

	<p>Groupe scolaire Jean Zay La rénovation a été confiée à l'agence Arbor&Sens. Outre la rénovation architecturale, les travaux qui ont coûté au total 2 millions d'€ ont permis une rénovation énergétique ambitieuse dont l'objectif est une économie de 70% des consommations.</p>		<p>Ecole maternelle Jean Moulin Dix classes de maternelle sont concernées par cette rénovation. Le projet a été confié à Studio PYC et l'achèvement des travaux est prévu pour la rentrée 2016.</p>
	<p>Ecole maternelle Jules Guesde Confié au bureau Plage arrière, le projet comprenait l'extension de l'école maternelle et sa rénovation pour une amélioration de sa performance thermique, une meilleure organisation des circulations et une augmentation de la capacité du restaurant scolaire. La première phase des travaux de cette école construite en 1930 a été achevée au printemps 2015.</p>		<p>Groupe scolaire Saint-Exupéry Après un an de travaux, l'inauguration des travaux de l'école Saint-Exupéry a eu lieu le 12 juin 2015. Isolation thermique des façades, brise-soleil, mise en couleur, menuiseries double-vitrage ont été au programme et un objectif de 60% d'économie d'énergie est attendu. Cette rénovation est complétée par des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 18 Kw crête et la plantation, cet automne 2015, des deux murs végétaux dont les supports ont déjà été mis en place.</p>

Par ailleurs, l'été 2015 a également été l'occasion de traiter la façade de l'école élémentaire Jules-Ferry. Pour le groupe scolaire Berthelot, après la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire livré à la rentrée 2015, une étude énergétique a été réalisée pour des travaux dont la fin serait prévue pour l'automne 2017.

Les travaux de chauffage

Moins visible, la régulation du chauffage contribue également à la réduction de la consommation énergétique. Comme tous les ans, différents travaux ont été au programme. En mai 2015, après une étude réalisée durant l'année 2014, la rénovation des installations thermiques de l'hôtel de ville a débuté par le remplacement des éléments techniques, ainsi que des radiateurs et leurs robinetteries. Ces travaux constituent une première étape dans l'amélioration du confort technique de l'hôtel de ville et dont la deuxième étape sera le remplacement des menuiseries qui devra se faire en site occupé.

Les énergies renouvelables : du photovoltaïque au bois-énergie en passant pas de l'électricité « verte »

Outre le projet de panneaux photovoltaïques du groupe scolaire Saint-Exupéry évoqué plus haut, le démarrage de la chaufferie-bois du centre de plein air de Chamagnieu, par substitution du fuel est prévue pour la campagne de chauffe 2015. Après cette installation, il ne restera plus qu'un point de distribution de fioul dans le patrimoine de la Ville : le Carré Israélite du nouveau cimetière.

Enfin, dans le cadre d'un groupement d'achat avec le Sigerly pour l'achat d'électricité, il a été demandé un lot d'électricité verte pour l'alimentation à 100% d'une quinzaine de sites en énergie verte, dont la Mairie centrale et la Mairie annexe, l'Astroballe, le Rize, le centre nautique Etienne Gagnaire, les groupes scolaires Saint-Exupéry, Edouard-Herriot, Jean-Zay, Jules-Ferry, Louis Pasteur et Marcellin Berthelot.

En tenant compte des installations solaires et de Chamagnieu, ce lot permettra à la Ville d'atteindre l'objectif des « 3 X 20 » en termes d'EnR, soit une part de 20% d'EnR dans le mixte énergétique de la collectivité.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Degrés Jours Unifiés		2.584	2.039	2.456	2.818	2.111
Nbre points de comptage électricité	256	252	261	258	248	245
Consommation électricité	11.042.090	11.211.150	11.205.118	11.366.985	11.356.367	10.806.923
Evolution électrique en %	-0,9%	+1,53%	-0,05%	-1,44%	-0,09%	-4,84%
Nbre points de comptage gaz	139	145	150	149	155	149
Consommation de gaz	20.631.052	23.794.738	20.077.734	23.107.732	23.362.931	17.166.723
Evolution gaz en %	0%	+15,33%	-15,62%	+15,09%	+1,49%	-26,52%
Nbre points de comptage fuel	15	12	6	3	2	2
Consommation de fuel	2.384.784	1.516.497	1.469.159	824.958	774.290	701.240
Evolution fuel en %	+4,3%		-3,12%	-43,84%	-6,14%	-9,43%
Nbre points de comptage chaleur	20	19	19	19	19	19
Consommation de chaleur	6.357.000	7.605.000	5.929.000	6.760.000	6.856.000	4.755.050
Evolution chaleur en %	-10,1%	+19,63%	-22,04%	+14,01%	-1,42%	-30,64%
Consommation énergétique globale		44.127.385	38.681.011	42.059.675	42.349.588	33.429.936
Evolution globale en %			-12,34%	+8,75%	0,69%	-21,04%
Emissions de GES bâtiments communaux ³		7.342 TeqCO ₂	6.274 TeqCO ₂	6.933 TeqCO ₂	6.997 TeqCO ₂	5.313 TeqCO ₂
Nbre installation télégestion		19	31	38	43	44
% installation télégestion		18%	33%	42%		50%
Production théorique EnR photovoltaïque				100.000		
Production théorique EnR solaire thermique				1.000.000		
% EnR				12,59%		
Emission totale de gaz à effet de serre de la collectivité (méthode bilan carbone®)		26.179 Teq CO ₂			24.933 Teq CO ₂	

Suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et bilan carbone® de la Ville

Source : pôle MEGET de la direction des bâtiments – Mission développement durable pour bilan carbone®

L'éclairage public

Le programme d'optimisation de l'éclairage public lancé sous le mandat précédent démontre, cette année encore, le bien-fondé des choix techniques et technologiques. En effet, malgré des points lumineux en légèrement augmentation, la consommation énergétique continue sa baisse régulière. Entre 2009 et 2014, malgré une augmentation du nombre de points lumineux de près de 11%, on enregistre une baisse totale de près de 22% de la consommation électrique.

³ Les émissions ont été recalculées par rapport au nouveau facteur d'émission établi pour le RCU

L'effort réalisé sur les illuminations de Noël est particulièrement spectaculaire puisque la baisse est de 83% sur cette même période 2009-2014. Bien entendu, il ne s'agit pas d'assombrir les festivités mais de revenir sur certains excès ; en 2013, l'ADEME avait alerté les collectivités sur le fait que les illuminations de Noël pouvaient représenter 10% de leur consommation annuelle d'électricité.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Consommation électrique (kWh/an)	6.789.934	6.578.175	6.152.575	5.759.754	5.690.544	5.307.807
Evolution de la conso. électrique (kWh/an)		-6,47%	-6,38%	-1,2%	- 6.72%	
Nbre de points lumineux	9.852	10.190	10.461	10.687	10.812	10.922
Nbre de points renouvelés	199	261	631	572	512	538
% de points renouvelés	2%	2.56%	6%	5.35%	4.73%	4.92%
Puissance installée illuminations de Noël (kW)	124,23	81,77	79,42	43,51	44,27	21
Conso./hab (kW/hab)	46,91	45,44	42,50	39,79	39,24	36.6
Nbre et (% point LED)				533 (5%)	772 (7%)	1.092 (10%)
Nbre et (% lampe sodium)				2.366 (22%)	2.081 (19%)	1.543 (14%)
Nbre et (% lampe fluorescente)				374 (3,5%)	377 (3,5%)	375 (3,4%)
Nbre et (% lampe halogénure métallique)				7.372 (68%)	7541 (70%)	7.871 (72%)
Nbre et (% lampe vapeur mercure)				42 (0%)	42 (0%)	41 (0%)

Suivi des consommations énergétiques de l'éclairage public


Source : service de l'éclairage public de la direction de la proximité et de la circulation

Le Plan de Déplacement Administration

Une nouvelle enquête sur les déplacements des agents, de leur domicile au travail mais également pour leurs déplacements professionnels, a été réalisée de juin à août 2014. Avec un taux de réponse de 39,6%, cette enquête dont l'exploitation a été faite par prestation extérieure, apporte une photographie réactualisée de la situation de la Ville, tant en termes de modes de transports utilisés qu'en termes d'évolution de la domiciliation des agents. Il faudra attendre les résultats de l'enquête ménages déplacements (EMD) prévus pour la fin de l'année pour faire une analyse plus fine sur la situation de la Ville par rapport aux grandes tendances locales, mais on peut d'ores et déjà mettre en avant une baisse globale de « l'autosolisme », avec une part passant de 35% à 32%.

Dans le prolongement de l'enquête, un diagnostic préalable complémentaire a également été établi par le prestataire extérieur pour mieux connaître, par exemple, l'accessibilité des sites par les transports en commun et les modes doux, ainsi que les potentiels de report modal. Ce nouvel état des lieux permet aujourd'hui de travailler sur des propositions d'actions en fonction des potentialités identifiées. En effet, comme cela a été évoqué dans le cadre du bilan carbone®, l'enjeu des déplacements est important pour la collectivité, face à l'augmentation des kilomètres parcourus en voiture.

Aujourd'hui, 28,3% de la flotte municipale est constituée de véhicules propres (GPL, GNV et électriques).

	2010	2011	2012	2013	2014	
	Nombre de véhicules de service	255		253	256	257
	% véhicules « propres »	25.2%	25.3%		25%	28,3%
	Kilométrage total effectué	1.703.496	1.659.688		1.864.833	2.052.155
	Km/véhicule	6.680	6.560		7.285	7.985
	Volume essence consommée SP 95 et 98 (l)	107.000	106.000	103.000	112.850	117.000
	Volume gasoil consommé (l)	77.000	75.0000	65.700	68.425	80.905
	Volume total de carburant (l)	194.000 ⁴	190.500 ⁵	168.700	181.275	197.905
	Nombre de vélos de service	125 ⁶	150	175	175	200
	Nombre de vélos à assistance électrique	0	1	5	7	10
	Nb vélos de la police municipale			6	6	6

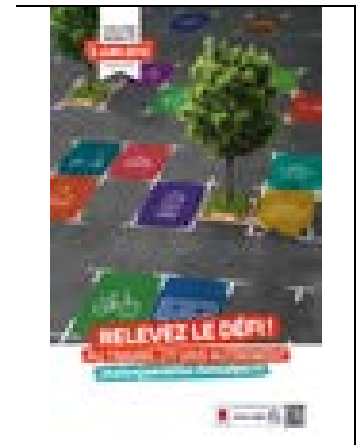
Suivi du parc automobile et vélo

Source : direction de la proximité et de la circulation

Challenge mobilité 2015 : retour à l'argent pour Villeurbanne

Comme tous les ans depuis 2009 (l'édition 2011 mise à part), la Ville de Villeurbanne a participé au Challenge Mobilité organisé par la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes. Bien que détrônée cette année par la Cité des Mobilités, la Ville de Villeurbanne reste sur le podium avec une deuxième place. L'édition 2015 a vu la participation du service éclairage public qui s'est notamment bien mobilisé autour du co-voiturage.

Par ailleurs, on note un bel effort en termes de report modal à l'occasion de cette journée, puisqu'en nombre de trajet le report de l'autosolisme vers un mode doux s'élève à 18,13% des trajets, contre 9,58% l'an passé.



⁴ Doivent être ajoutés 10.000 litres de GPL

⁵ Doivent être ajoutés 9.000 litres de GPL

⁶ 50 en 2007 ; 100 en 2008 et 125 en 2009

1.2 Les actions incitatives de la collectivité

L'aide au renforcement de la performance énergétique du parc social

Le budget 2010 a vu la mise en place d'une ligne budgétaire en faveur de la réhabilitation du patrimoine des bailleurs sociaux. Aujourd'hui, plus de 700 logements ont ainsi été réhabilités dans le secteur social, soit environ 4% du parc total :

- 108 logements de la Boube (VEH/EMH)
- 100 logements dans la résidence Chanu/Krüger (Alliade Habitat)
- 100 logements sur l'avenue Salengro (VEH/EMH)
- 97 logements des Tours Gratte-Ciel (SVU)
- 300 logements dans la résidence Pélisson (EMH)
- 26 logements dans la résidence « Ile du Mens » (SA Gabriel Rosset)



Nbre total de logements sociaux engagés dans une réhabilitation thermique	2012	2013	2014*
		108	405

* à la date du 1^{er} septembre 2014

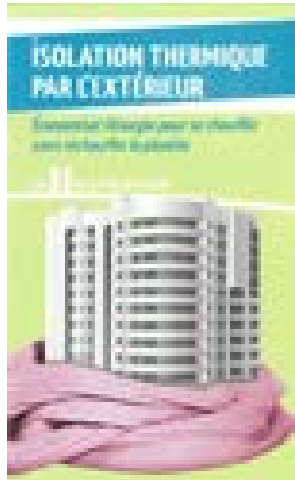
L'aide à la performance énergétique du parc privé : le Dispositif Energie

En mai 2013, à l'instar de ce qui avait été proposé pour les bailleurs sociaux, le conseil municipal adoptait son « Dispositif Energie » en faveur de l'habitat privé afin d'inciter les propriétaires à améliorer la performance énergétique de leur logement, action n° 24 du plan climat 2010-2014. Il s'agissait également de prendre en compte la question des ménages les plus modestes pour prévenir en amont, un éventuel risque de précarité énergétique.

Ce dispositif expérimental de deux ans (2013-2014) et reconduit d'une année, sur 2015, propose des aides pour quatre types d'actions :

1. l'isolation thermique par l'extérieur des copropriétés, en particuliers lors des injonctions de ravalement de façade,
2. la réalisation d'audit énergétique dans les quartiers de la politique de la Ville de Villeurbanne des copropriétés des années 60/70,
3. les travaux d'économie d'énergie pour les ménages pouvant bénéficier du programme « Habiter mieux », soit les ménages les plus modestes,
4. les programmes de travaux permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation.

Pour la mise en œuvre pratique de ce Dispositif, une convention d'objectifs tripartite a été signée en septembre 2013 entre la Ville, le PACT du Rhône et l'Agence Locale de l'Energie. Elle a été renouvelée pour l'année 2015.



En accompagnement à ses aides, une permanence a été prévue en mairie dès le démarrage de l'action, afin d'apporter aux propriétaires ou copropriétaires, des conseils et des renseignements relatifs à la performance thermique de leur logement et/ou aux dispositifs d'aides financières. Cette permanence est assurée par le PACT du Rhône et bénéficie des compétences techniques de l'Agence Locale de l'Energie pour les actions 1, 2 et 4. Il s'agissait, en quelque sorte, d'une préfiguration des plateformes territoriales de rénovation énergétique à l'échelle du territoire villeurbannais.

	Objectifs affichés pour 2014	Objectifs réalisés au 1 ^{er} trimestre 2015
Isolation thermique par l'extérieur	210 logements	91 logements notifiés (+ 165 potentiel)
Audits énergétiques copropriétés	5 audits	4 audits (+ 3 potentiels)
Nbre de logements concernés par audit	250 logements	349 logements (+ 435 = 784)
Travaux programme « Habiter mieux »	20 dossiers	47 dossiers engagés

Des dossiers sont en cours et pourraient déboucher d'ici la fin de l'année 2015 : 165 logements potentiels pour l'ITTE, 3 audits dans les quartiers de la Politique de la ville soit 435 logements.

Energie citoyenne

La Ville participe aux réflexions du réseau mis en place par le Sigerly et l'ALE pour favoriser l'énergie citoyenne. Dans ce cadre, un examen est entrepris par les services pour repérer un équipement municipal adapté.



Ça se passe aussi à Villeurbanne

Le 25 février 2015, la station publique de distribution de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) a été inaugurée, au 42 rue Antoine Primat. Ouverte 24h/24h, cette station de GNVert, filiale d'ENGIE (GDF Suez) et de GrDF, propose 3 types de carburant : du GNV, du BioGNV ou biométhane carburant et de l'EcoGNV mélange de 30% de biométhane et de 70% de GNV.

La combustion de ce gaz comprimé constitué de 97% de méthane est moins émettrice que l'essence en termes de polluants : réduction de 25% de CO₂, réduction de 80% d'oxydes d'azote, émissions quasi nulles de particules fines.

II PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

L'état de la biodiversité mondiale est de plus en plus préoccupant, à tel point qu'on évoque de plus en plus souvent le problème de « l'érosion de la biodiversité » dont le rythme aujourd'hui laisse à penser que « *la sixième extinction massive des espèces est en marche* »⁷. En effet, dans une étude publiée par Science Advances, des chercheurs mexicains et américains⁸ qui s'appuient sur les observations des cinq derniers siècles ont estimé que les disparitions d'espèces ont été multipliées par 100 depuis 1900. Depuis 65 millions d'années, la Terre n'avait pas vu disparaître autant d'espèces animales.

Dans ce contexte, la question des pollinisateurs se pose avec acuité et montre que la seule protection des espèces n'a pas de sens mais qu'il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes de destruction de leurs milieux de vie et de leurs habitats dans leur ensemble. Les insectes pollinisateurs offrent leurs services pour permettre la reproduction végétale (de la flore spontanée comme de la production alimentaire) mais leur survie est malmenée par l'activité humaine, notamment par les produits pesticides utilisés.

Alors que le programme UrbanBees vient de s'achever en mars 2015 après 5 ans d'étude, notamment sur la ville de Villeurbanne, le plan d'actions national « France, terre de pollinisateurs » présenté au Conseil des Ministres du 25 mai 2015, vise la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages et marque l'importance de protéger et de favoriser les plus petits et les plus fragiles, pour maintenir l'un des plus grands cycles naturels de la vie sur Terre. A cet égard, on regrettera que la France détienne la première place des pays européens consommateurs de produits phytopharmaceutiques.

Face à ces enjeux, le rôle de l'agence française pour la biodiversité prévue pour 2016 et dont la mission de préfiguration a été lancée fin octobre 2014, sera essentiel. De même, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, toujours en débat, est très attendue pour renforcer le cadre législatif dans ce domaine, 40 ans après la première loi sur la protection de la nature de 1976. Cette « *nouvelle harmonie entre la nature et les humains* »⁹ s'avère indispensable et en premier lieu pour l'homme, car même s'il s'est considérablement éloigné de la nature, de nombreuses études en psychologie de l'environnement mettent en exergue cette relation privilégiée pouvant influencer notre santé.

⁷ Titre d'un article publié le 21 juin 2015 sur le site Internet du Courrier International : <http://www.courrierinternational.com/article/science-la-sixieme-extinction-massive-despeces-est-en-marche>

⁸ Gerardo Ceballos, Paul R. Ehrlich, Anthony D. Barnosky, Andrés Garcia, Robert M. Pringle & Todd M. Palmer, Accelerated modern human-induced species losses : Entering the sixth mass extinction, *Science Advances*, vol 1, n° 5, 5 juin 2015

⁹ Sous-titre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

1.1 Les actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences

Un nouveau parc en projet : le Terrain du Rectorat

Les premiers lieux de biodiversité reposent sur les parcs et jardins qui maillent la ville. Après un avant-projet présenté au printemps 2014, le projet de l'équipe d'Atelier Sites sur le Jardin du Rectorat offrira, à terme, plus de 6.400 m² d'espaces verts accessibles au public. La composition du jardin s'appuie sur la topographie des lieux et le dénivelé entre la rue Jean Jaurès et la rue Valentin Haüy, en contre-bas, en créant un belvédère et des terrasses.

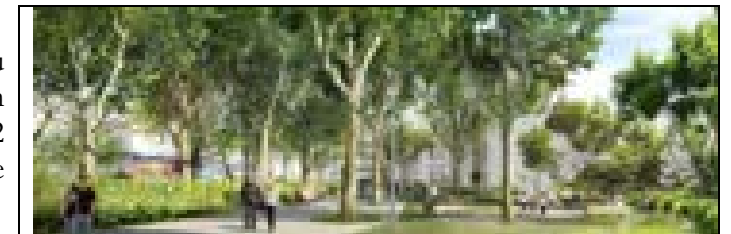


L'extension du Parc Chanteur

Le projet d'extension du parc Chanteur s'inscrit sur 2.000 m² d'une ancienne propriété d'horticulteurs. Présenté le 17 juin 2015 aux habitants, le projet du paysagiste Jean-Claude Dubois commencera à prendre forme en fin d'année 2015 pour s'achever d'ici l'été 2016.

La préfiguration du réaménagement du square des Justes

Le 28 avril dernier, une première réunion publique a eu lieu sur le projet de réaménagement du square des Justes. Les paysagistes de l'agence Base ont ainsi pu faire une première présentation du parti-pris d'aménagement de cet îlot d'environ 2.500 m² en plein centre-ville. 1.000 m² seront dédiés à un cheminement piéton, autant à une cour de récréation fermée pour l'école Anatole France et un jardin de 450 m². Les travaux évalués à 250.000 € débuteront en 2016.



Le déploiement du plan d'actions en faveur de la végétalisation verticale, des murs et des façades



Végétalisation verticale de l'ENM

Après la mise en place emblématique du mur de Cusset et des installations ponctuelles comme à la cuisine centrale, la végétalisation verticale, des murs et des façades est devenue un axe politique à part entière de la Ville, en vue de favoriser le végétal en ville. A partir d'un inventaire d'environ 150 murs et façades municipales « végétalisables » et visibles de l'espace public en 2013, un plan d'action a été arrêté et est mis en œuvre progressivement.

Plusieurs bâtiments communaux ont déjà fait l'objet de plantations de façades, pour représenter aujourd'hui, une superficie d'environ 1.700 m².

Tous ces lieux de biodiversité proposent « le gîte et le couvert » aux espèces animales, dont les insectes dont on a vu le rôle essentiel dans la régulation du monde vivant. Il convient de noter qu'au-delà des simples « petites fleurs et petites bêtes », la politique municipale en matière de biodiversité contribue à la régulation de la ville, de façon directe et indirecte, du fait des impacts sur la rétention des eaux pluviales, sur la qualité de l'air grâce au rôle auto-épurateur des végétaux, sur l'absorption du bruit, ainsi que sur la climatisation de la ville grâce à l'ombre créée et l'humidité évaporée pendant les périodes chaudes et sèches. Le végétal apparaît donc indispensable en ville pour accompagner le développement urbain. Les études, de plus en plus nombreuses, confirment son importance pour le bien-être mental et physique des habitants, de tous ses « habitants », petits et grands, en permettant détente, respiration et ressourcement des habitants.

La signature de la charte régionale d'entretien des espaces publics, « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Afin d'officialiser et de confirmer sa démarche en faveur de la gestion différenciée des espaces verts et de la réduction des produits phytosanitaires, la Ville de Villeurbanne a signé le 20 mars 2015 la charte régionale d'entretien des espaces publics proposée par la FRAPNA, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides (CROPP) et la DRAF. Elle a ainsi rejoint les 280 signataires rhônalpins engagés en deux ans.



Malgré les difficultés techniques mais aussi psychologiques, la Direction Paysages et Nature (DPN), le service des Cimetières de la Direction de la Population, ainsi que le Centre de Plein Air de Chamagnieu ont franchi le pas et banni depuis plusieurs années les pesticides de synthèse pour l'entretien des espaces publics.

Si pour la DPN, la transition est désormais un acquis de plus dix ans, la gestion de la flore (notamment spontanée) dans les Cimetières est loin de faire partie de la culture professionnelle. La démarche des Cimetières bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes-Méditerranée de 68.000 €, que qui a permis :

- D'acquérir du nouveau matériel adapté, dont du matériel électrique plus léger et moins bruyant, ce qui constitue un « plus » indéniable pour le confort des agents ;
- De mettre en place une formation des cantonniers qui, à l'initiative de la Ville a été faite en inter-collectivités¹⁰ afin de favoriser les échanges entre praticiens,
- De travailler sur des outils de communication.

A noter que ces initiatives s'inscrivent dans la démarche « éco-établissement » des Cimetières.

Désormais, seule la Direction des Sports fait encore appel aux produits phytosanitaires, après avoir opéré néanmoins une réduction drastique, en divisant quasiment par 70 les volumes utilisés en 10 ans. Face à la nouvelle réglementation, les agents ont alors bénéficié d'une formation sur l'impact des produits phytosanitaires dans le cadre du certificat individuel professionnel « produits phyto-pharmaceutiques » obligatoire pour tout applicateur de collectivités à partir du 26 novembre 2015, certification plus connue sous « Certiphyto » et valable 5 ans.

Deuxième prix national pour la démarche « Zéro pesticide 100% bio »

La politique globale de la Ville en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires a été saluée au niveau national puisqu'elle a reçu le 2ème prix du concours « Zéro pesticides 100% bio » dans la catégorie des plus de 30.000 habitants, derrière la Ville de Colombes. Ce concours était organisé pour la première fois par un collectif rassemblant « Générations Futures », « Agir pour l'Environnement » et « Bio Consom'Acteurs ».



Au-delà de la simple question de l'entretien des espaces verts, le questionnaire concernait l'ensemble des pratiques vertueuses telles que l'intégration de produits biologiques dans la restauration collective, l'utilisation d'éco-produits d'entretien ou encore les animations proposées lors de la Semaine Nationale « Sans pesticide ».

InsectAuLogis au Rize : quand le gîte accompagne le couvert

Après la glycine et de lierre installés sur le pignon ouest du Rize dans le cadre du programme d'actions en faveur des murs et façades végétalisés, un nichoir d'un nouveau type a fait son apparition sur le mur de la médiathèque : un InsectAuLogis. Conçu et réalisé par Céline DODELIN,

¹⁰ Formation co-construite avec les Villes de Bourg-en-Bresse, de Lons-le-Saunier et de Lyon


plasticienne de l'Atelier des friches, il pourra offrir le gîte aux abeilles sauvages attirées par les plantations. Entre art et nichoir, Céline DODELIN s'est rapprochée de l'association Arthroplogia pour son travail.

Les abeilles sauvages se portent bien en ville

Le programme européen Life UrbanBees qui a été conduit pendant 2 ans sur 24 sites du Grand Lyon, dont 3 sur Villeurbanne (parc de la Feyssine, rue Léon Chomel et IUFM) a rendu ses conclusions à l'automne dernier. En partenariat avec l'association Arthroplogia, l'INRA a dévoilé que le Grand Lyon comptait 291 espèces d'abeilles sauvages, soit près d'un tiers des plus de 900 espèces présentes en France. Ces résultats peuvent s'expliquer notamment par trois éléments :

- Un milieu plus chaud que le milieu naturel (l'effet d'îlot de chaleur urbain),
- Une diversité florale,
- L'éradication des produits phytosanitaires (en particuliers des insecticides) dans les parcs, jardins et cimetières de la Ville.

Alors que les abeilles assurent gratuitement la pollinisation de 80% des espèces à fleur et qu'à ce titre, un plan national d'actions « France, terre de pollinisateurs » a été présenté le 25 mai dernier au Conseil des Ministères, on mesure tout le bien-fondé des politiques de la Ville en faveur du « Zéro Pesticides » et de la végétalisation sous toutes ses formes.

	2010	2011	2012	2013	2014	
	Superficie d'espaces verts entretenus par la Ville accessibles au public	Chiffres à consolider				1.500.000 m ² ¹¹
	Superficie de toiture végétale	3.100 m ²	3.680 m ²	5.010 m ²	6.442 m ²	7.000 m ²
	Superficie de façade végétalisée					1.700 m ²
	Nombre d'arbres de la Ville		4.502			4.800
	Nombre d'arbres du Grand Lyon	Chiffres à consolider				5.000
	Estimation du puits carbone ¹²		140 TeqCO ₂			200 TeqCO ₂

La consommation d'eau au plus bas dans les équipements municipaux

La mise en place de la télé relève à la fin du mois mai 2010 permet de suivre la consommation d'eau des 300 points de comptage de la collectivité et, en cas de besoin, d'intervenir rapidement. Après une baisse significative entre 2009 et 2011, on note une légère hausse de 3,88% entre 2011 et

¹¹ Donnée calculée avec le nouveau logiciel de la Direction Paysages et Nature

¹² Calcul réalisé par modélisation dans le cadre du bilan carbone® avec l'utilisation des données du projet européen GREENGRASS (2002-2004) coordonné par l'INRA pour les espaces verts assimilés à des prairies et le calculateur canadien Growclean Air pour les consommations de CO₂ des arbres. Bien entendu, il ne s'agit que d'un ordre d'idée pour une prise de conscience sur l'intérêt de la végétation en ville.

2013. La tendance depuis 2013 est à nouveau à la baisse. Comme le note le pôle MEGET dans le bilan des fluides de 2014, le niveau de consommation d'eau est au plus bas depuis la mise en place de la télé relève.



	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre points de comptage	296	291	301	295	300	301
Volume consommé		146 504	134 144	139 351	163.583	125.096

Suivi des consommations d'eau par les services municipaux (en m3)

Source : pôle MEGET de la direction des bâtiments

Le graphique ci-contre montre les résultats considérables obtenus depuis 2006 (année de pointe) puisque la consommation d'eau a été divisée par deux.



1.2 Les actions incitatives de la collectivité

Vous reprendrez bien un peu de graines ?

En partenariat avec l'association Graines de troc, une Grainothèque a été inaugurée le 30 mai 2015 au Rize. Le système est simple : une petite boîte contenant des sachets de graines permet « d'emprunter » les graines que l'on souhaite cultiver et de déposer celles que l'on souhaite partager. Lancée à l'initiative d'un agent du Rize, la Grainothèque de Villeurbanne rejoint le réseau constitué par une quarantaine de Grainothèques en France. Initiée en octobre 2013 à la Rochelle, cette démarche s'inscrit dans une volonté de partage des semences en toute liberté, face à une industrie qui impose un nombre toujours plus restreint de variétés, selon le fondateur de Graines de troc.



Fleurir le bitume

Le 8 novembre 2014, les premières plantations citoyennes à Villeurbanne se sont déroulées, rue des Teinturiers. Plus de 200 vivaces et grimpantes ont été plantées sur 37 m² par une dizaine d'habitants. La direction Paysages et Nature a fourni les premiers végétaux et conseil de jardinage et d'entretien. Cette démarche montre qu'il n'y a pas besoin de beaucoup d'espaces pour que la végétation prenne vie et que l'implication des habitants dans leur cadre de vie est essentielle.

Semaine sans pesticides

Pour la quatrième année consécutive, la direction Paysages et Nature a participé à la Semaine nationale sans pesticides qui fêtait son dixième anniversaire. Malgré le plan Ecophyto lancé en 2008¹³, la France peine à inverser la tendance et reste le premier consommateur de pesticides à l'échelle des 28 pays européens et le troisième consommateur mondial. Cette Semaine qui se veut pédagogique est toujours une occasion pour rappeler que les pesticides ne font pas bon ménage avec la santé et l'environnement : pollution de l'eau, pathologies cancéreuses, troubles de la reproduction, impacts neurologiques notamment neurodégénératifs, émission de gaz à effet de serre à fort pouvoir réchauffant, disparition des insectes pollinisateurs, ...

¹³ Ce plan lancé en 2008 dans la dynamique du Grenelle visait une diminution de 50% de la consommation de produits phytopharmaceutiques d'ici 2018. Le rapport remis le 23 décembre 2014 sur ce sujet montre au contraire une aggravation de la situation puisqu'on enregistre une augmentation des pesticides de 10% entre 2009 et 2013

1.3 Les actions conduites par le Grand Lyon en vertu des compétences déléguées par les communes membres

La distribution d'eau potable

La distribution de l'eau potable est assurée sur le territoire de Villeurbanne à partir du champ captant de Crépieux-Charmy vaste zone de 350 hectares reconnue pour ses milieux naturels remarquables. En 2015, le prix de l'eau a connu une baisse pour s'élever à 3,07 €TTC/m³ (tarif au 3 février 2015)¹⁴, alors qu'elle était de 3,35 € TTC en 2014.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total eau potable TTC	1,6410	1,6710	1,7400	1,6860	1,7510	1,8110	1,8960	1,9340	1,8900	1,9500	1,9900	2,0300	2,0700	2,1000	2,1310
Total assainissement TTC	1,0770	1,0820	1,0850	1,0880	1,0790	1,0990	1,1200	1,1410	0,9920	0,9960	1,0470	1,0790	1,1000	1,1190	1,1220
Total TTC	2,7180	2,7530	2,8250	2,7740	2,8300	2,9100	3,0160	3,0750	2,8820	2,9460	3,0370	3,1090	3,1700	3,2190	3,2530

Variation du prix de l'eau et de l'assainissement de 2000 à 2014 (en €/m³/an au 1^{er} janvier

Source : Extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2013 du Grand Lyon

Les caractéristiques de l'eau distribuées sont toujours globalement bonnes selon les résultats du contrôle sanitaire réglementaire exercé par l'Agence Régionale de la Santé sur les eaux de distribution. Les taux de conformité sont de 99,6% pour la bactériologie et de 100% pour les nitrates, pesticides et le fluor. Depuis le 3 février 2015, la distribution d'eau potable est assurée par une délégation de service public à la société « Eau du Grand Lyon », filiale de Véolia.

Paramètres	Unité	Saint-Priest*	Corbas*	Épagny*	Alleur*	Limites réglementaires recommandées*	Ess général
Dureté	°F	-	-	-	-	< 15°	18,4
pH		6,5 - 8,5	7,0 - 8,4	7,0 - 7,9	7,1 - 7,7	6,5 - 8,5	7,0 - 7,7
Conductivité	µS/cm	40 - 60	40 - 80	60 - 70	60 - 80	-	50 - 60
Nitrates	mg/l	0 - 10	0 - 10	0 - 10	0 - 10	< 50	0 - 10

* Les résultats sont relatifs au géologique en fonction de l'importance relative de l'apport en eau captée de Crépieux-Charmy (0% de l'assainissement) dans le cas de captages conjugués Corbas, Mornay-lez-Lyon, Prévost... L'eau distribuée étant mélangée.

Caractéristique de l'eau distribuée

Source : Extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2013 du Grand Lyon

¹⁴ Eau du Grand Lyon, *Le tarif de l'eau*, 2015, plaquette, février 2015, 2 p.

L'assainissement

L'assainissement des eaux usées est en gestion directe. Il est assuré par Aqualyon, mise en service le 14 mars 2011. D'une capacité de 300.000 équivalent-habitant, la station traite 91.000 m³/jour.



	MEI	DCO	DBP5	NI
Pollution entrante (kg/jour) (20)	2 267 248	2 494 024	438 028	424 727
Pollution éliminée (kg/jour)	2 178 270	2 371 867	394 474	354 367
Pollution résiduelle (kg/jour)	88 978	122 157	43 554	70 360
Rendement calculé %	96	95	90	84

Debit (m³/jour) 14 434 Td Boues produites (TMS/jour) 7 488

Extrait du bilan de la station de traitement des eaux usées à la Feyssine¹⁵

- Nbre de jours de non-conformité de l'eau potable en 2014: 0
- Prix de l'eau : 3,07€ TTC/m³ en 2015
- Taux de rendement des réseaux : 80,2% en 2013

¹⁵ Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2013 du Grand Lyon

III QUALITE DE VILLE – QUALITE DE VIE, POUR L’EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Pour s'épanouir, l'homme a besoin d'être en bonne santé, la santé s'entendant, selon l'OMS, comme un « *état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »¹⁶. L'article 1 de la Déclaration de Rio de 1992 reconnaît que « *les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* » ; pour cela, la Charte pour l'environnement adossée à la constitution française estime que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ».

Or, la lecture de différents rapports et études montre qu'un long chemin reste à accomplir. Par exemple, en matière de qualité de l'air, pour l'étude européenne Aphekom¹⁷ publiée en 2011, le compte est loin d'être bon : près de 19.000 décès prématurés par an, suite au non-respect des préconisations de l'OMS en matière de particules fines dites PM2,5¹⁸, augmentation de 15 à 30% des cas d'asthme chez des enfants vivant à proximité du trafic routier, diverses pathologies chroniques respiratoires et cardiovasculaires, notamment chez les plus de 65 ans.... En France, ce sont 3.000 décès (dont 280 à Lyon) qui pourraient être différés par an, ou encore plus de 1.000 hospitalisations respiratoires ou cardiaques qui pourraient être évitées. Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur le coût économique et financier de la pollution de l'air¹⁹ publié le 9 juillet 2015 rappelle à juste titre que cette pollution a un coût, ou que le coût de la non-action est évalué à 101,3 milliards d'€ par an dont 97 milliards pour les effets sanitaires et économiques (dépenses de santé, mortalité, perte de production).

A noter que le rapport sénatorial pointe toutefois le rôle précurseur d'élus locaux, en particulier des élus de de Lyon et de Villeurbanne qui ont permis de mettre en place, une Commission départementale des brouillards, fumées et poussières à l'agglomération lyonnaise, par un arrêté préfectoral du 16 mars 1931²⁰.

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE 3) publié fin 2014 milite pour un changement d'approche en matière de santé environnementale, pour intégrer de nouveaux concepts scientifiques, notamment celui d'*exposome*²¹ qui, en écho au génome, recouvre l'ensemble des atteintes à la santé qui ne sont pas d'origine génétique mais qui intègrent les facteurs environnementaux physico-chimiques et biologiques mais aussi socio-économiques et psycho-sociaux. Ce concept avait été introduit dans l'article 1 du projet de loi pour la modernisation de la santé publique en cours de discussion, mais n'a pas été retenu.

¹⁶ Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. 1946 et entré en vigueur le 7 avril 1948.

¹⁷ Etude financée par la Commission européenne et conduite entre 2008 et 2011 dans 25 villes (dont 9 en France) de 12 pays européen, soit environ 39 millions de personnes.

¹⁸ Particules fines inférieures à 2,5 micromètres pénétrant très profondément dans l'appareil respiratoire

¹⁹ Seuls deux polluants ont été pris en compte : les particules fines et l'ozone

²⁰ P. 30 du Rapport

²¹ Concept proposé en 2005 par Christophe WILD, actuellement directeur du Centre International de Recherche sur le Cancer

1.1 Actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses services

Lutte contre les discriminations : les deuxièmes Assises de Villeurbanne

Les 28 et 29 novembre 2014 s'est tenue la deuxième édition des Assises de la lutte contre les discriminations. Trois points forts ont structurés ces rencontres :

- Mixité sociale et non-discrimination : ouvrir le débat
- Conférence-débat : « vers une politique de l'égalité »
- Fabriquer la lutte contre les discriminations autrement : s'appuyer sur les premier-e-s concerné-e-s

Egalité Femmes/Hommes

2014 a vu un nouveau chantier se déployer au sein de la Ville, dans le prolongement du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique publié par le gouvernement. 15 mesures sont identifiées autour de 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelles
- Axe 2 : rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels
- Axe 3 : pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle
- Axe 4 : prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail ; lutter contre le harcèlement sexuel et moral



Pour assurer la mise en œuvre des engagements de la collectivité, un diagnostic a été entrepris, piloté par la mission Lutte contre les Discriminations, accompagnée de 5 co-pilotes issus de services et directions différentes. Ce diagnostic vise à identifier les inégalités et les leviers d'actions, pour conduire à un plan d'actions en cours d'élaboration.

A noter qu'à partir de 2016, la Ville sera dans l'obligation de présenter un rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 pris en application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2015 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Déclinaison du Plan Paysages et Environnement (PPE) : de l'embellissement de la ville à l'adaptation aux changements climatiques

Amorcées lors du mandat précédent, les dix actions du PPE poursuivent leur déploiement autour de plusieurs axes :

- Aménagement de parcs et jardins et végétalisation verticales
- Traitement de l'espace public notamment par rapport aux eaux pluviales
- Actions de proximité par l'aménagement de platebandes végétalisées, notamment sur les places de stationnement publiques libérées dans le cadre du plan de stationnement
- Charte architecturale, paysagère et environnementale
- Micro-implantation florale expérimentée sur la rue Perroncel
- Jardins éphémères avec une nouvelle tranche en projet sur la ZAC du Carré de Soie
- Démarche autour des arbres remarquables pour une attention particulière notamment sur l'espace privé

Face à l'évolution climatique prévue, une étude sur la trame climatique de la ville a été confiée à un prestataire extérieur pour évaluer par quartier, la situation, envisager les évolutions à venir et faire des recommandations.

La mise en place d'un agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Dans le cadre de la mise en accessibilité au titre de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées, et conformément à l'Ordonnance du 26 septembre 2014, la Ville peut d'ores et déjà déposer une attestation d'accessibilité pour 21 Etablissements Recevant du Public (ERP) et 53 Installations Ouvertes au Public (IOP). Sur les 150 ERP (répartis sur 118 sites) et les 6 IOP restants, 15 ERP et les 6 IOP devraient faire l'objet d'une attestation d'accessibilité pour l'échéance du 27 septembre 2015. La stratégie mise en place depuis 2010 en matière d'accessibilité a été de traiter prioritairement les ERP dans lesquels des services n'existent que dans un seul lieu (Hôtel de Ville, TNP, ...) et de travailler sur la mise en accessibilité d'un groupe scolaire et d'un équipement sportif par quartier.

Pour les ERP non accessibles aux 27 septembre 2015, et comme le prévoit la loi, l'Ad'AP a fait l'objet d'une délibération de la Ville le 7 juillet dernier pour retenir une programmation sur 3 périodes de 3 ans assortie d'une planification financière adaptée :

- 1.100.000 €/an pour la première période 2016-2018
- 3.100.000 €/an pour la deuxième période 2019-2021
- 3.000.000 €/an pour la troisième période 2022-2024

Au terme de la troisième période, ce seront 24,6 millions d'€ qui auront été affectés à la mise en accessibilité des équipements municipaux, 23,2 millions d'€ pour les ERP et 1,4 million d'€ pour les IOP.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux moyen d'accessibilité des équipements municipaux existants	35,43%		42%	44,54%	49,39%
Taux moyen d'accessibilité des écoles primaires			51%	54,02%	56,78%
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures petite enfance	11	12	24	25	23
Nombre de places de stationnement publiques réservées	290	327		342	

Le RAM Grandclément : le confort des tout-petits avant tout



Par substitution du relai d'assistantes maternelles (RAM) Berty Albrecht, le RAM Grandclément a été installé au rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble, rue Poizat. Sous une maîtrise d'œuvre de la Ville, l'équipement a particulièrement travaillé le confort des usagers notamment en termes d'organisation de la circulation, de qualité de l'air intérieur en privilégiant une conception et des matériaux sains pour réduire les nuisances sonores.

1.2 Actions incitatives conduites par la collectivité



Egalité Femmes/Hommes dans la vie locale

En complément à l'action conduite en interne à la collectivité et dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, deux journées ont invité les habitants à s'exprimer sur ce sujet, les 7 et 8 mars 2015. Le plan d'actions en cours d'élaboration vise à réduire concrètement les inégalités constatées entre les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Il sera présenté lors de la signature prochaine de la Ville de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Semaine d'information du réseau de vigilance en faveur de l'égalité

Animé par la Ville de Villeurbanne, le réseau de vigilance regroupe douze structures villeurbannaises telles que le CCAS, la Mission Locale, les centres sociaux, le CCAS ou encore l'Association d'Aide au LOGement des Jeunes (AILOJ), l'Association pour le développement local (ADL), l'Association Villeurbannaise pour le droit au logement (AVDL), l'UCJG foyer d'hébergement.

Du 8 au 12 juin, une semaine d'information et de débats a été organisée par ce réseau, en partenariat avec le CCO et le Centre social Charpenne Tonkin. Divers rendez-vous ont été proposés, certains en internes (entreprises, structures) et d'autres au grand public : échange-débat sur le thème du « *Vivre Ensemble* » avec un groupe d'habitant(e)s, conférence « *Humour ou discrimination, Telle est la question* », café-débat « *Les Roms, une question de préjugés* », expositions sur l'égalité, ...

La troisième édition de la Semaine du Handicap pour changer de regard

Après 2011 et 2013, l'année 2015 a vu la troisième édition de la Semaine du Handicap. Du 2 au 12 avril, des films, des conférences, des spectacles et d'autres animations diverses ont été programmés pour le plaisir de tous et pour proposer des nouvelles clés de lecture des handicaps. Le programme a mis l'accent sur le jeune public jugé prioritaire des 6-11 ans ; 150 élèves se sont ainsi retrouvés le 7 avril au parc de la Feyssine par un rallye handicap.

Comme lors des éditions précédentes, le Fest'dif a clôturé la semaine. Ce festival de la différence et de la diversité organisé par la MIETE (Maison des Initiatives, de l'Engagement, du Troc et de l'Echange) a pour objectif de changer le regard sur la société représentée dans sa diversité. Repas dans le noir, atelier et conte en langue des signes sont des exemples d'actions proposées.

Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

Dans le cadre de l'appel à projet « Fonds publics et territoires, la Ville de Villeurbanne et ses 7 centres sociaux ont été retenus pour deux projets visant à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les loisirs proposés par le service périscolaire et les centres sociaux. Suite à l'accord de financement de la CAF reçu en mai 2015, une convention de financement de la CAF a été signée pour un montant total de 60.000 € en août 2015. Ces projets se concrétiseront par le recrutement de personnels d'accompagnement dédiés et des formations, sur le dernier trimestre 2015.

L'extension du stationnement payant

Par délibération du 7 juillet dernier, la Ville a décidé de poursuivre sa politique de stationnement payant approuvée en juillet 2012. Cette politique s'inscrit dans le plan de déplacement de l'agglomération lyonnaise dont l'objectif principal est de tendre vers un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement. Cette extension qui concerne 2.080 places au total est prévue en deux temps :

- Le 5 octobre 2015 : 1.000 places sur les secteurs Charpenne-Tonkin et Tolstoï nord
- 1^{er} trimestre 2016 : 1.080 places sur le quartier des Charmettes et au centre du quartier de Cusset

A terme, c'est donc un doublement des places de stationnement payant qui est prévu pour permettre la décongestion du centre de l'agglomération en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Il s'agit également de soulager les quartiers les plus exposés à la pression du stationnement en réduisant le stationnement de longue durée lié aux déplacements domicile/travail et en incitant les résidents à mieux utiliser l'offre privée de stationnement très abondante, et de favoriser les rotations des véhicules dans les secteurs attractifs du centre-ville et des quartiers commerçants.

A noter que la première phase du plan de stationnement a permis de diviser par 2 ou 3 le stationnement sauvage en ville, d'accroître le taux de respect de stationnement payant de 10% à 57% et la plantation de 60 banquettes végétalisées.

Le plan de ravalement des façades et conformité des publicités et enseignes

Dans le cadre de l'application de la charte « A nous la belle ville » qui vise à améliorer le cadre de vie, de mettre en valeur le patrimoine bâti et d'accompagner les différents aménagements urbains, la Ville s'est engagée dans un nouveau plan de ravalement de façades, comme le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) l'oblige. En s'appuyant sur les compétences d'une coloriste, cette politique d'embellissement portera prioritairement les voiries présentant une forte proportion de façades en mauvais état, les axes majeurs structurants ainsi que des ensembles cohérents ayant bénéficié récemment d'aménagements urbains, soit 6 secteurs où seront ciblés les immeubles présentant un état général de la façade sur rue non satisfaisant :

- rues d'Alsace, des Charmettes, Dedieu, Inkermann, Bellecombe et cours de la République

- avenue Salengro, place Wilson, rues Gervais-Bussières, Melzet et de Milan
- cours Tolstoï, place Grandclément, portion de la rue du Quatre-Août
- portion du cours Emile-Zola
- place des Maisons-Neuves

Le travail préalable d'identification des immeubles par la coloriste et de repérage des propriétaires a donné lieu à un envoi de 550 courriers ciblés, au mois de juin. Un lien très fort est fait avec l'action n°1 du Dispositif Energie de la Ville qui octroie des subventions lors de travaux d'isolation thermique par l'extérieur, en informant systématiquement les copropriétaires des immeubles concernés des aides accordées par la Ville.

Par ailleurs, la campagne de ravalement des façades a été l'occasion de rappeler le règlement local de publicité et d'enseigne qui vise une intégration harmonieuse des enseignes dans l'architecture et dans l'espace public, ainsi que la réglementation en matière d'éclairage qui vise à réduire les éclairages nocturnes, consommateurs d'énergie et perturbateurs des cycles naturels.

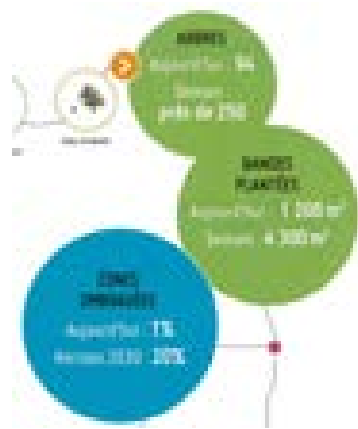
Veille estivale pour lutter contre l'isolement

Depuis plusieurs années, la Ville met en place pendant l'été un registre pour que les personnes âgées qui s'y inscrivent bénéficient d'appels téléphoniques réguliers de la part du CCAS, entre le 1^{er} juin et le 31 août. Par ailleurs, l'Office villeurbannais des personnes âgées et des retraités (OVPAR) propose divers animations et activités.

1.3 Les actions conduites par d'autres acteurs du territoire

Démarrage des travaux de requalification du cours Emile Zola

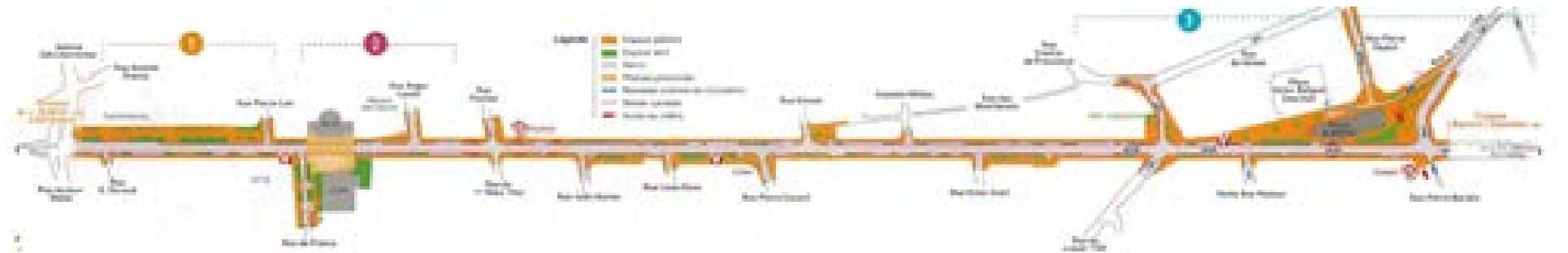
Avec en moyenne 24.000 véhicules jours, et alors que la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été approuvée le 26 février 2014 pour faire face aux dépassements réguliers des normes de qualité de l'air sur l'agglomération lyonnaise, le cours Emile-Zola représente un véritable enjeu pour la ville de demain. Cette requalification vise un meilleur partage de l'espace en réduisant le trafic automobile de l'ordre de 35% pour privilégier les circulations douces et actives grâce à un aménagement cyclable, l'élargissement des trottoirs (comme la « bande des 10 mètres » déjà visible entre la rue Loti et L'Herminier) et leur végétalisation pour améliorer le confort des piétons. Pacifiée, moins polluée, moins bruyante, plus sûre, plus conviviale et solidaire, la ville de demain sera une ville plus agréable à vivre.



La première tranche des travaux a démarré en octobre 2014, sur une première tranche de 1.330 mètres (sur 4.000 mètres au total) entre l'avenue du Commandant-L'Herminier et la rue Pierre-Baratin. Elle devrait s'achever fin 2016.

En mars a été donné le coup d'envoi des plantations dont le programme de végétalisation est dirigé par l'agence Ilex. 250 arbres sont prévus, de 12 espèces différentes pour suivre les saisons. Un « chantier école » a permis d'impliquer sept classes des écoles élémentaires Ernest-Renan et Lazare-Goujon, sous l'œil vigilant de la FRAPNA. De plus, la réorganisation des circulations faciliteront les traversées et une bande cyclable continue rendra possible la circulation du cours en vélo.

Cette requalification s'accompagnera également de la rénovation de l'éclairage public. Un système d'arrosage des banquettes végétales est prévu à partir de la récupération des eaux pluviales.



Extrait de la lettre d'Info du projet

Du Cyclopousse à l'Autopousse

En collaboration avec la Ville, Arefo service a mis en place à titre expérimental un dispositif pour aider aux déplacements de proximité des personnes âgées et à mobilité réduite. En complémentarité avec les Cyclopousses, une voiture électrique aux couleurs de la Ville a circulé du 6 au 17 juillet 2015 pour des déplacements dans des zones infranchissables par les Cyclopousses, eu égard à la dangerosité notamment aux abords du boulevard périphérique. L'objectif n'est pas de concurrencer les taxis, mais bien d'apporter un service de proximité pour favoriser l'autonomie de publics ciblés.

Mise en zone 30 à Grandclément

Des travaux ont été conduits par le Grand Lyon Métropole cet été au sud de la place Grandclément, entre l'avenue Leclerc, la route de Genas, la rue Antonin Perrin et la place, pour apaiser la circulation dans ce secteur dense. Demande récurrente du conseil de quartier Perralière-Grandclément, ce projet a fait l'objet d'une étude préalable présentée aux habitants en 2014. Différents aménagements sont prévus pour matérialiser et donner vie à cette zone 30 : pose de panneaux, sécurisation de l'ensemble des modes de déplacement pour un marquage du seuil de la zone 30, création d'un double sens cyclable, modifications ponctuelles du plan de circulation rues des Deux-Frères, Charrin, Fournière et de la Fraternité.

La promotion du vélo en ville

Le premier objectif de développement d'aménagements cyclables sur le territoire villeurbannais dans le cadre du Plan Modes Doux (PMD) 2009-2020²² du Grand Lyon Métropole a été atteint pour la période 2009-2014. Le doublement du linéaire a même été légèrement dépassé, passant de 21,5 km à 46 km. Cette comptabilisation ne tient pas compte des zones de circulation apaisées comme les zones 30 (comme celle de Grandclément) ou les zones de rencontre. Parmi les autres projets : aménagement d'une bande sur 700 m du couloir de bus sur la route de Genas (les Brosses), contre-sens rues Pierre Loti et Raoul Durand pour accéder au cours Emile Zola.

Le déploiement du linéaire cyclable s'est accompagné d'aménagement de services corollaires pour permettre des continuités cyclables et des stationnements sécurisés et inciter au report modal : contre-sens cyclable, « tourne-à-droite » cycliste, « va tout droit » cycliste, arceaux à vélo, Vélo'V, parc de stationnement sécurisé de 92 places au parking LPA des Gratte-Ciel.

L'Enquête Ménages Déplacements (EMD) conduite par le SYTRAL en 2014 et dont les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2015 nous permettront d'évaluer plus finement l'impact des démarches entreprises. D'ores et déjà, les comptages sur la place Charles Hernu indiquent que le trafic a été multiplié par 4,5 et que 2.500 cyclistes par jour empruntent le carrefour.

²² Le PMD 2009-2020 s'est fixé un objectif final de 500 km au total de linéaire cyclable : 300 km en 2008, plus de 490 km fin 2012 dont 160 km sur Lyon-Villeurbanne

Pour la deuxième période du PMD sur Villeurbanne, l'objectif fixé est de 20 km supplémentaires.



Les équipements et aménagement de la mobilité cycliste dans le Grand Lyon :
le « tourne à droite », le « va tout droit », le double-sens, le sens interdit sauf cycliste, le Vélo'v, les arceaux à vélo

Quelques indicateurs sur le vélo à Villeurbanne

- **Linéaire cyclable** : 46 km
- **Nbre de places d'arceaux à vélo** : 1.500
- **Nbre de stations Vélo'V** : 73 sur Villeurbanne
- **Kilométrage parcouru au total par Vélo'V** : 110 millions de km
- **Nbre d'abonnés longue durée à Vélo'V** : 53.000
- **Part modale du vélo sur Lyon-Villeurbanne*** : 7% (5% au niveau de l'agglomération)

** L'enquête sur les déplacements des ménagers qui doit sortir en fin d'année permettra de confirmer les parts modales relatives aux différents modes de transport*

Vélo'v : 10 ans déjà !

Vélov, premier service de vélo partagé en France a fêté son dixième anniversaire en mai 2015 et son succès ne se dément pas. Vélo'v en quelques chiffres en 2014 :

- 8,3 millions de location, soit une hausse de 17% par rapport à 2013
- 1 vélo est utilisé tous les 5 secondes
- 1 vélo est partagé par plus de 6 pers./jour
- 23.000 personnes utilisent le service quotidiennement



Les projets à court terme :

- Augmenter le parc de 1.000 vélos pour atteindre 5.000
- Déployer les stations autour de Lyon et Villeurbanne (Caluire, Oullins, Vaulx-en-Velin, Bron, ...)
- La mise de Vélo'v électriques d'ici 3 ans

L'autopartage : Autolib' se transforme en Citiz et Bluely s'étend

Près de 60% des trajets en voiture en ville sont inférieurs à 3 km et le coût d'une voiture peut vite grimper pour l'achat, l'entretien, l'assurance, le stationnement... L'autopartage est un système de location de véhicules en libre-service de courte durée, à l'heure. C'est une formule adaptée aux habitants de centre-ville qui ne se déplacent qu'occasionnellement. On considère qu'une voiture partagée remplace 5 à 8 voitures individuelles.



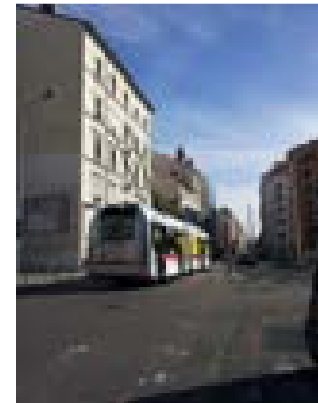
Deux dispositifs cohabitent sur Villeurbanne :

- Autolib', qui s'est transformé en Citiz LPA cette année, propose trois stations : une en souterrain au parking de Gratte-Ciel, et deux stations sur voirie à Charpenne et aux Maisons-Neuves. Une quatrième station est en prévision pour l'an prochain.
- Depuis le 10 octobre 2013, les véhicules Bluely permettent de ne pas remettre la voiture à la station de départ. 10 stations sont installées au total à Villeurbanne, 4 stations en 2013²³ et six autres ont vu le jour depuis octobre 2014 : rue Paul Verlaine, au Totem (avenue Marc Sangnier), sur le cours de la République, avenue Piaton, boulevard du 11 novembre 1918 et sur la rue Jean-Baptiste Clément.

Du côté des transports en commun

Deux importants chantiers ont été lancés par le SYTRAL sur la question des déplacements, dont le transport en commun. Le premier est la mise en révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) le 25 septembre 2014. Adopté pour la première fois en 1997 et révisé en 2005, la démarche doit conduire à fixer la feuille de route de l'organisation des transports des personnes et marchandises pour les 5 à 10 années à venir. C'est dans le PDU que sont inscrits les nouveaux projets de développement du réseau de transports en commun.

En matière de ligne de transports, le C3 constitue depuis des années un point difficile de l'agglomération. Avec ses 55.000 voyageurs par jour, ses 34 stations desservies et les fréquents encombrements sur son passage, le service offert apparaît loin d'être satisfaisant. L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique s'est tenue du 11 mai au 12 juin 2015 pour permettre l'expression des habitants sur le projet d'aménagement d'un site propre sur environ 5,5 km, entre le pont Lafayette et Laurent Bonnevey. La fin des travaux (71,6 millions d'€ TTC) est prévue pour 2019.



Le C3 cours Tolstoï

²³ Charpenne-Bellecombès, Stalingrad-Charlie Chaplin, Maisons-Neuves-route de Genas et Reconnaissance Balzac

Pour un urbanisme de qualité : le Terrain des Sœurs certifié HQE® aménagement

La ville de Villeurbanne est appelée à accueillir une importante partie de la croissance démographique du périmètre du SCoT de l'agglomération lyonnaise. Cet objectif de densification des centres d'agglomération a pour but d'éviter l'étalement urbain. Plusieurs grands projets sont en cours, portés par le Grand Lyon Métropole, compétent en matière d'urbanisme, en concertation étroite avec la Ville et ses services, notamment :

- ZAC de Gratte-Ciel Centre-ville
- ZAC du Carré de Soie
- ZAC des Maisons-Neuves
- Opération urbaine du Terrain des Soeurs



Mais la densification ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et de la qualité de vie des habitants, c'est pourquoi, des démarches doivent pouvoir garantir la qualité. Le 6 juillet 2015, le certificat HQE® aménagement a été attribué au Terrain des Sœurs. L'opération d'aménagement prévue sur près de 3.5 ha dans le quartier des Buers est portée par la SERL Aménagement pour le compte de la Métropole de Lyon. Elle a fait l'objet d'un audit en mars 2015 pour s'assurer qu'elle s'inscrivait bien dans les 5 finalités du développement durable.

Le projet urbain du Terrain des Sœurs compte 380 logements, des commerces, un parc public et un équipement « Petite Enfance ». Les travaux de voirie et de démolition sont prévus cette année pour permettre le démarrage des constructions à partir de 2016 pour une livraison en 2018.

Le programme de construction du pôle « Petite enfance » a été présenté au Conseil Municipal et comprendra une crèche de 42 places, un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), deux relais assistants maternels (RAM) ainsi qu'un lieu de soutien à la parentalité. D'une superficie d'environ 1.000 m², le pôle vise une certification HQE® avec cinq cibles au niveau très performant : gestion de l'énergie, maintenance, confort hygrothermique, confort visuel et qualité de l'air.

Suspension des travaux de la ZAC des Maisons-Neuves pour le crapaud accoucheur

Suite à la « découverte » en juillet 2014 de la présence de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ou crapaud accoucheur, par la LPO, les travaux ont dû être suspendus. En effet, ce batracien étant protégé²⁴, des mesures compensatoires et de suivi doivent être mises en place pour sa conservation.

²⁴ Espèce protégée par arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Avec son chant particulier « fluté », cette espèce a la caractéristique d'assurer sa reproduction grâce aux soins du mâle qui portent les œufs une fois fécondés, d'où le nom de l'espèce. Eu égard à son régime alimentaire (insectes divers, petites limaces,...), le crapaud accoucheur est un auxiliaire utile dans les jardins. Une procédure de dérogation auprès du Conseil National de Protection de la Nature est en cours pour permettre la reprise des travaux mi 2016, après la période de ponte.

Ces autres projets urbains qui feront Villeurbanne demain



ZAC Villeurbanne-Carré de Soie

La réunion publique qui s'est tenue le 5 mai 2015 a été l'occasion de faire un point d'information sur le projet. Elle fait suite à deux ateliers qui se sont déroulés les 19 mars et le 1^{er} avril.

Les espaces publics se dessinent aussi : le projet de programme des équipements publics ont été présentés au Conseil Municipal de juillet 2015.



ZAC Gratte-Ciel

En mai, la SERL a désigné Nicolas MICHELIN pour prendre les commandes de la ZAC. Le 27 mai, une présentation des partis-pris architecturaux a été expliquée. Première pierre à l'édifice : le lycée Brossolette (8.054 m² conçu pour être à énergie positive (BEPOS). Les travaux du lycée sont couplés avec un complexe sportif sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. La livraison de ces équipements est prévue pour la rentrée 2018. La cession des terrains de la Ville à la SERL vient d'être opérée en juillet 2015.

IV COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES

Le premier « *Rapport sur les inégalités en France* » de l'Observatoire des inégalités²⁵ paru en juin de cette année est formel : alors que globalement les écarts de niveaux de vie avaient baissé par rapport aux années 1970, depuis 15 ans, les inégalités de revenus sont en augmentation. Au départ, si cette évolution était liée à l'envol du niveau de vie des plus riches, depuis quelques années, ce sont les revenus des plus pauvres qui diminuent. Ces inégalités financières sont à corrélérer avec l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, l'âge, le sexe ... Comme l'indique l'Observatoire des inégalités, « *la montée des inégalités fait peser une menace croissante sur la cohésion du pays. Non seulement ce phénomène heurte les valeurs de la République, mais il nuit à la performance économique* ».

Au niveau mondial, dans son rapport rendu public le 24 juillet 2014, le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) s'alarme que près d'un tiers de l'humanité, soit 2,2 milliards de personnes vivent en situation de pauvreté, avec moins de 2 \$ par jour. L'extrême pauvreté touche 1 milliard d'individus qui vivent avec moins d'1,25 \$ par jour. Si globalement la pauvreté recule, les inégalités croissantes sont également enregistrées. Des « *politiques publiques inefficaces* » sont mises en cause mais également les crises financières ainsi que les catastrophes naturelles, en corrélation avec les changements climatiques. Face à ce constat, le PNUD « *insiste sur le cercle vicieux que constitue la pauvreté, synonyme de chômage, lui-même souvent accompagné d'un accroissement de la criminalité, de la violence, de la consommation de drogue et de suicides.* »²⁶

Le « Rapport Brundtland », de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations –Unies, définissait en 1987 le développement durable comme un mode de développement devant répondre « *aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs [...] et plus particulièrement [aux] besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité [...].* »

Selon le coefficient de GINI qui propose une évaluation des inégalités sur un territoire à partir d'un indice allant de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité totale), le comparateur établi par le Compas, en partenariat avec la Gazette des Communes et l'Observatoire des inégalités²⁷, la Ville de Villeurbanne présente une situation meilleure que la moyenne puisque l'indice est de 0,37 pour la moyenne nationale et le département du Rhône et qu'il descend à 0,36 pour Villeurbanne²⁸.

²⁵ Observatoire des inégalités, *Rapport sur les inégalités en France*, juin 2015, 200 p.

²⁶ Le Monde.fr avec AFP, AP et Reuters, Pourquoi y a-t-il 2,2 milliards de pauvres dans le monde ?

(http://www.lemonde.fr/international/article/2014/07/24/la-pauvrete-dans-le-monde-touche-plus-de-2-2-milliards-de-personnes_4461860_3210.html)

²⁷ <http://www.comparateur-territoires.fr/niveaux-vie/>

²⁸ Par comparaison, le coefficient de GINI est de 0,38 pour Bron, Vaulx-en-Velin ou Vénissieux et de 0,4 à Lyon

1.1 Actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences

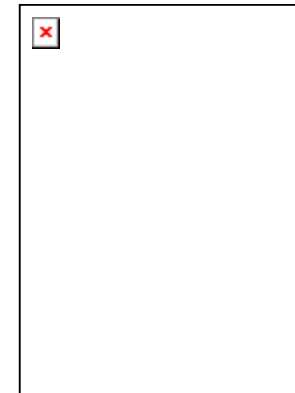
Le Handicap pour voir plus loin ensemble au sein de la Ville

La Ville maintient toujours ses efforts en direction des personnes en situation de handicap puisque son taux de travailleurs en situation de handicap est depuis six ans au-dessus du plancher réglementaire des 6%. Fort heureusement, on assiste à une progression continue au niveau national ; par comparaison, les chiffres pour l'ensemble de la fonction publique²⁹ est de 4,9 % en 2014 ³⁰avec en tête la fonction publique territoriale (5,97%) suivie par la fonction publique hospitalière (5,34%) et enfin la fonction publique d'état avec 3,83%.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de travailleurs handicapés ³¹ Ville	5,91 %	5,98 %	6,17 %	7,37 %	6,88 %	7,34 %	7,72%	7,74%

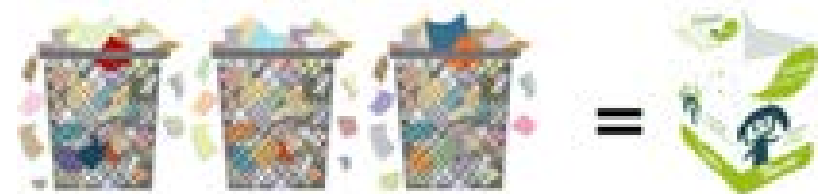
Les engagements de la Ville en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées se sont concrétisés en mars 2014 par le renouvellement de la convention passée avec le FIPHFP pour un montant de 520.000 d'€ pour trois ans. La mise en œuvre du dispositif est assurée par la direction des ressources humaines, accompagnée par un cabinet extérieur. Par ailleurs, depuis mars 2015, une commission de compensation a été mise en place, dont le rôle est d'assurer la cohérence entre les différentes interventions, d'en vérifier le bon déroulement et de réajuster les actions en fonction de l'évolution des situations.

De dispositif a été appuyé par une campagne de communication lancée en janvier 2015 à destination de tous les agents.



Le papier : solidaire avec Elise

Lors du renouvellement du contrat de collecte des papiers de ses services, la Ville a confié la prestation à l'entreprise d'insertion Elise dans le cadre d'un marché protégé. Installée en 2011 à Villeurbanne, l'entreprise adaptée Elise permet de créer des emplois solidaires pour des personnes en situation de handicap ou de difficulté d'insertion.



²⁹ Source : FIPHFP

³⁰ 4,39 % en 2012 et 4,64% en 2013

³¹ Source : déclaration au fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP)

Cession d'un bibliobus à titre gratuit à l'association Bibliothèques Sans Frontières

Par délibération n° D-2015-164 du 7 juillet dernier, la Ville a décidé d'octroyer un bibliobus à titre gratuit à Bibliothèques Sans Frontières afin de permettre le développement de la lecture publique au Cameroun. Grâce à cette association créée en 2007, le transfert du bus en septembre à Yaoundé avec une sélection de livres jeunesse participera à la concrétisation du projet Street Clac, bibliothèque mobile dont l'objectif général est de « *donner aux populations – en particuliers les plus vulnérables (par exemple, habitants de quartiers les plus modestes, femmes analphabètes) – des outils pour comprendre le monde et le transformer (...)* ».

Le Clac de Yaoundé est un établissement culturel ayant pour épicerie une bibliothèque de lecture publique associative. Au-delà d'une simple bibliothèque, le Street Clac proposera également un programme d'animations culturelles et des ateliers thématiques de sensibilisation autour des questions de santé, d'environnement et d'accès au droit.



1.2 Les actions incitatives de la collectivité et des autres partenaires

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

L'année 2014 a été le moment de dresser le bilan du CUCS signé avec l'Etat en 2007, puis révisé en 2011, au titre de la politique de la ville. Ce contrat concernait cinq quartiers, dont trois Zones Urbaines Sensibles (ZUS) : les Brosses et Saint-Jean (classés en ZUS, catégorie 1), Les Buers (classé en ZUS catégorie 2) et Tonkin et Jacques Monod (classé en catégorie 2), soit 25.000 habitants.

Des actions autour de 11 thématiques³² ont été mises en œuvre pour :

- lutter contre les inégalités d'accès en agissant sur l'accès à l'offre d'emploi, de logement, d'éducation et de santé, de déplacements, de loisirs sportifs et culturels,
- réduire les écarts au sens des écarts des niveaux de services offerts,
- renforcer l'appartenance des quartiers populaires à la ville en développant des liens fonctionnels et symboliques et valoriser l'apport des quartiers populaires et de ses habitants, notamment sur le plan mémoriel.

Si certaines actions relevaient de démarches structurantes (Maisons de Services Publics, agents de développement territorial), d'autres actions très concrètes ont été conduites comme un meilleur accès aux loisirs avec la mise en place de bus spécifiques vers les centres des loisir depuis les quartiers Saint-Jean, des Buers et des Brosses, l'implantation de la Caravane des Sports aux Buers durant l'été 2014, la présence de l'Ecole Nationale de Musique, le cinéma en plein air l'été, l'accueil de loisirs sans hébergement pour les 6-11 ans à la Maison de Quartier des Brosses, la requalification d'aires de jeu, la mise en place d'un groupe de travail sur l'accès aux droits à la MSP du Tonkin ou encore la mise en place d'un groupe de travail inter-bailleurs pour gérer les collectes des encombrants au Tonkin, ... La Ville a également travaillé à favoriser le dialogue entre les acteurs locaux (notamment les bailleurs sociaux) et les habitants en soutenant l'émergence de groupes d'habitants porteurs de l'attente des populations au cœur des quartiers.

Au total, ce sont 3 millions d'€ investis par an au titre d'actions de développement solidaire et urbain, soit une centaine d'actions portées par une trentaine d'acteurs (association, centres sociaux, bailleurs sociaux, services municipaux). A noter que des actions d'autres politiques interfèrent sur ces territoires, comme l'aide aux audits énergétiques du « Dispositif Energie » aux co-propriétés des quartiers en politique de la ville, audits que la Ville de Villeurbanne a souhaités également sociaux, pour mettre en relation les capacités des habitants à entreprendre les éventuels travaux. D'ici la fin de l'année 2015, ce sont près de 350 logements qui auront fait l'objet d'un tel audit.

³² Développement urbain, habitat et cadre de vie, Prévention et lutte contre les discriminations, Développement culturel, Emploi et insertion, Education, enfance et jeunesse, Développement sportif, Prévention de la délinquance, Promotion de la santé, Développement social, accès aux droits, aux services publics et numérique, Ville et handicaps, Développement durable

Malheureusement, les données de l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) montrent la persistance des écarts sur ces territoires que ce soit en termes de ressources, d'activité ou d'état de santé. La politique de la ville a été réformée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014.

L'aide au logement social

Si la loi du 18 janvier 2013³³ a relevé le taux de logements sociaux pour le faire passer de 20% à 25% d'ici 2025, d'ores et déjà, la ville de Villeurbanne a légèrement dépassé cette obligation, avec un taux, au 1^{er} janvier 2014, de 25,53% soit une progression constante.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre logements sociaux		17.404	17.829	18.290	18.718*
% logements sociaux/part des résidences principales		25,2	25,3	25,4%	25,53%

*au 1^{er} janvier 2014

Aux sommes consacrées à la production de logement social, s'ajoute l'aide à la rénovation énergétique évoquée dans le domaine de la lutte contre le changement climatique (cf. enjeu n°1). On rappellera ici que deux lignes sont ouvertes en direction des bailleurs sociaux : une pour permettre des constructions neuves moins énergivores et donc moins coûteuses en charge de fonctionnement pour les ménages les plus modestes et la seconde pour permettre la réhabilitation énergétique des logements existants.

Le « Dispositif énergie » qui permet de repérer les ménages les plus modestes

Comme cela a été souligné dans le premier enjeu, le « Dispositif énergie » en direction des propriétaires privés permet aux particuliers de bénéficier d'une aide pour des travaux d'amélioration énergétique. Si les actions les plus efficaces techniquement n'ont pas atteint encore les objectifs prévisionnels (isolation thermique par l'extérieur, rénovation BBC, 1^{ère} et 4^{ème} actions du Dispositif) en revanche, les objectifs ont été dépassés pour le programme « Habiter mieux » (3^{ème} action du dispositif) puisque que 22 dossiers sont déjà engagés et 16 autres sont en cours d'instruction (20 dossiers par an avaient été estimés). Certes, les résultats techniques des travaux ne sont pas aussi efficaces, mais le report se fait sur les ménages aux ressources les plus modestes.

³³ Article 10 de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement

Une charte pour l'insertion professionnelle : un changement d'échelle grâce à un partenariat avec le privé

Le 3 juin dernier, la Ville et 11 promoteurs immobiliers privés ont signé une charte d'engagements communs en faveur d'« *une construction socialement responsable* ». Forte des résultats obtenus sur l'intégration des clauses d'insertion dans ses propres marchés depuis 2008, la Ville a souhaité expérimenter la mise en œuvre d'un dispositif similaire dans le cadre de marchés passés par des promoteurs privés pour la réalisation d'immeubles de logements et/ou d'activités.



Comme pour les marchés de la Ville, il s'agit de réserver dans les différents lots de travaux, une partie d'heures de travail qui sera consacrée à l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi ou peu qualifiées. Ce dispositif devrait bénéficier à une centaine de personnes pour un quota de 100.000 heures en insertion, d'ici 2 ans. Cette démarche n'a pu se mettre en place que grâce à un réseau de partenaires mobilisés (dont Pôle emploi) ainsi qu'à un accompagnement des promoteurs et des entreprises de construction.

Filoguide : pour simplifier les déplacements

En octobre 2014, le Filoguide était créé. Ce nouveau service a pour objectif d'aider les habitants dans leurs déplacements, notamment les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les personnes isolées ou encore les personnes en situation de handicap.

Concrètement, une plateforme téléphonique a été mise en place au sein du CCAS/Direction de la solidarité, ouverte tous les jours de la semaine. Pour le coût d'un appel local, elle permet aux personnes de poser leur question et surtout, de trouver une réponse via l'interlocuteur-trice du service. Il peut s'agir de simple question comme la façon de se rendre en transports en commun dans tel endroit, comme des questions sur les services de proximité.



Améliorer les pratiques alimentaires des personnes des plus fragiles

Afin d'apporter une aide aux personnes en difficulté, le règlement d'aide facultative du CCAS prévoit notamment des aides alimentaires pour les villeurbannais en difficulté depuis 2010. Cette aide se matérialise par des chèques d'accompagnement personnalisé ou de bons repas qui peuvent être versés jusqu'à 5 fois par période de 12 mois. Par ailleurs, une convention a été passée avec l'association Légum'au Logis qui anime la Ferme des Buers et la Ferme des Brosses dont l'objectif est de proposer des paniers de légumes, de fruits, de laitage et d'œufs en partie issue de l'agriculture biologique. La convention prévoit le financement de ces paniers afin de promouvoir une alimentation plus qualitative, en permettant ainsi aux bénéficiaires de changer leurs habitudes alimentaires, mais aussi de participer à une initiative créatrice de convivialité et de lien social. Malheureusement, ce dernier dispositif ne suscite encore guère d'intérêt auprès des populations visées.

V PROMOTION DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

La production et la consommation des biens et des services impactent largement la planète : prélèvement de matières premières et de ressources naturelles pour la production et la fabrication, utilisation de ressources naturelles pour le transport des biens et services, pollutions diverses générées par ces transports mais aussi par l'utilisation de certains produits, atteinte à la santé, gaspillage, déchets générés, inégalités sociales, ... Il apparaît donc plus que nécessaire de consommer moins et mieux, en réfléchissant les choix par une analyse de cycle de vie et du coût global.

La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (votée le 22 juillet 2015) et la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (en cours de débat) ont l'ambition d'apporter des réponses notamment en termes de gaspillage alimentaire, mais aussi de déchets dans le cadre de l'économie circulaire. On ne le déplorera jamais assez : 1 kg de déchet généré par jour par habitant, 20 kg d'aliment dont un tiers encore emballés jetés tous les ans, ...

Une évolution des comportements pour moins gaspiller, pour réutiliser, pour réparer devient plus que jamais nécessaire.

La question du statut et des finalités des structures économiques à favoriser peut également être mise en avant. La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire reconnaît ce mode spécifique d'entreprendre. Elle vise à permettre un changement d'échelle de ce secteur qui constitue 10% du PIB national et regroupe plus de 2,3 millions de salariés au total pour promouvoir des valeurs de gouvernance économique, de lucrativité limitée et d'utilité sociale.

Même si le consommateur a l'impression d'être une petite goutte, l'acte de consommer peut être conçu comme un engagement :

- en favorisant des produits locaux, faiblement émetteurs de polluants, vertueux en termes de cycle de vie, faiblement consommateur d'énergie (l'étude du guide Topten en date du 3 juin 2015 montre que la France n'est pas un très bon élève européen dans le choix d'appareils sobres), générant peu de déchets, ...
- en tenant compte des populations les « plus démunies »³⁴, qu'il s'agisse de populations éloignées du monde de l'emploi notamment par un handicap, des populations du Sud dans le cadre du commerce équitable, ...
- en exigeant des garanties environnementales, sociales, ...

³⁴ Selon la formule du Rapport Brundtland

1.1 Actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences

La démarche « éco-établissement de la Ville de Villeurbanne »

La démarche dite « Eco-établissement » mise en place à la Ville de Villeurbanne vise à améliorer le fonctionnement général d'établissements de la collectivité dans une approche intégrée de développement durable. A partir d'une analyse croisée de la situation afin de couvrir les 5 défis du développement durable, la mise en exergue des problèmes et dysfonctionnement éventuels et des domaines d'amélioration et de progression possibles permet de définir un plan d'actions. Initiée avec le centre de plein air de Chamagnieu, fin 2010, la démarche s'est élargie à d'autres d'équipements pour essayer de mettre en place des sortes de référentiel par type d'équipement.

Cette dernière année a permis d'aboutir sur un ensemble de propositions d'amélioration à la crèche Eugénie Niboyet et aux ateliers Léon Blum. Pour la crèche Eugénie Niboyet, les préoccupations identifiées autour de la qualité de l'air intérieur a anticipé le nouveau décret du 17 août 2015 sur les mesures. Ce sera donc un volet important du plan d'actions, d'autant qu'il est très transversal et qu'il touche plusieurs domaines depuis les produits d'entretien jusqu'au mobilier en passant par les jouets. Aux ateliers Léon Blum, la présence de plusieurs services techniques oriente le plan d'actions sur des questions spécifiques aux contraintes en fonction des types d'activités, mais la question d'une meilleure gestion des fluides au sein des bâtiments ainsi que la question des déplacements professionnels sont communes. Il convient de noter à cet égard que des vélos à assistance électrique à visée professionnelle ont été installés aux ateliers Léon Blum.

Une première rencontre de travail a eu lieu pour le centre nautique Etienne Gagnaire, au « hit-parade » des équipements les plus consommateurs de fluides (eau et énergie), avec un fort volet relatif aux comportements des usagers. Une démarche similaire est prévue pour la MLIS.

La formation « métier » pour les agents chargés de l'entretien des cimetières pour accompagner le « zéro pesticides » et formation « Certiphyto » pour les agents des sports

Afin d'accompagner les changements de pratiques liées au « Zéro pesticides » dans les cimetières, une formation inter-collectivités a été mise en place entre l'automne 2014 et le printemps 2015. Dispensée aux agents de la Ville de Villeurbanne, elle a associé les villes de Bourg-en-Bresse, de Lons-le-Saunier et de Lyon afin de permettre également des échanges entre professionnels. Cette formation entre dans le cadre des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau.

Pour la direction des Sport qui s'est également engagée dans une démarche de conduite de changement des pratiques depuis plusieurs années, la suppression totale des produits phytosanitaires n'étaient pas possible pour répondre aux exigences des homologations sportives. Dans le cadre des obligations réglementaires, un certificat d'aptitude individuelle pour l'achat et l'application de produits phytosanitaires. De fait, cette formation qui s'est déroulée au printemps 2015 a été l'occasion d'apporter « une meilleure connaissance des produits, de leur impact sur l'environnement et la santé et sur leur

conditions d'utilisation » (cf. article 2 du cahier des charges de la formation, relatif aux effets attendus de la formation). Trois objectifs étaient identifiés (article 3 du cahier des charges) :

- Limiter les usages de ces produits et développer des techniques alternatives adaptées
- Préserver la santé des agents au travail et des usagers
- Utiliser les produits phytosanitaires à bon escient et dans le respect de la réglementation

Des bons points pour le compost de l'école Saint-Exupéry



Le compost de l'école Saint-Exupéry, le 30 juin 2015

Après une année d'alimentation régulière et de petits soins, le compost de la restauration scolaire de l'école Saint-Exupéry est arrivé à maturation. Installé le 27 mars 2014 mais véritablement mis en service à la rentrée scolaire 2015, la récolte de fin d'année scolaire clôture une année de mobilisation des enfants, de leurs enseignants et de l'ensemble de l'équipe de la restauration scolaire et de la cuisine centrale. Ce projet fait suite à une démarche conduite autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, après le constat malheureux des campagnes de pesée qui révèle qu'un tiers du contenu des assiettes partait à la poubelle.

L'école regroupe 18 classes, soit environ 500 élèves. Le compost permet d'alimenter les bacs de jardinage pédagogique mis en place par la direction Paysages et Nature.

Ce dispositif a été mis en place dans le cadre du programme de compostage domestique du Grand Lyon qui co-finance à 80% les investissements et prend en charge à 100% l'animation et l'accompagnement pendant deux ans par l'association spécialisée, Trièves Compostage Environnement. Il est également rendu possible grâce au travail d'un emploi d'avenir basé à la cuisine centrale chargé de la gestion des déchets. Son rôle est d'une part d'assurer le suivi des composteurs sur la ville et d'autre part, d'assurer la récupération des barquettes de la restauration scolaire afin d'en assurer le recyclage, recommandation du bilan carbone® réalisé en 2010.

En matière d'éducation vers le développement durable, il complète le dispositif de composteur à vocation uniquement pédagogique mise en place en 2012 au centre de plein air de Chamagnieu.

Gestion des déchets issus de l'activité municipale

La déchèterie des Ateliers transports fonctionne trois demi-journées par semaine et les déchets issus de l'activité municipale font l'objet d'un tri sélectif et d'un suivi par la direction de la proximité et de la gestion du domaine public afin d'en assurer leur valorisation :

- déchets verts valorisés en filière de compostage
- déchets ligneux transformés en mulch ou copeaux
- papier collecté : malheureusement les données n'ont pas pu être collectées pour l'Hôtel de ville, la mairie annexe, la MLIS et le Rize et les groupes scolaires (marché avec SITA MOS). A partir de mars 2015, le marché est attribué à l'entreprise adaptée Elise pour 3 ans
- consommables informatiques rechargés et reconditionnés
- les encombrants, la ferraille, matériel ménager et le matériel informatique sont recyclés chez Triade
- les déchets dangereux (solvants, peintures, acides) sont eux repris et éliminés en filières spécialisées.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Déchets verts	435 Tonnes			348 Tonnes	500 T	447 T
Papier	47 Tonnes	51 Tonnes	35,6 Tonnes	36,8 Tonnes	38,85 T	nd
Déchets dangereux		127 T	125,24 T	121,1 T	128,66 T	nd
ndFerraille		14,5 T	10 T	8,5 T		nd
Matériel informatique de la direction de l'éducation		900 kg		800 kg		6,18 T
Déchets électroniques		6,98 T	6,2 T	3,98 T	5,34 T	

nd : non disponible

Suivi des déchets issus de l'activité municipale

Don du matériel de la Ville

La Ville de Villeurbanne effectue régulièrement des renouvellements de différents mobiliers et matériels. Plutôt que de procéder à la destruction de ce matériel, la Ville préfère en faire bénéficier des associations. C'est notamment le cas du Bibliobus présenté dans l'enjeu précédent, mais c'est aussi le cas du matériel informatique qui, conformément à la convention de partenariat entre la Ville et l'association ORAS (Organisation Pour les équipements informatiques de la Ville, a permis de « valoriser » ses ordinateurs « octroyés » à 35 associations.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre d'ordinateurs cédés à ORAS	20	15	26	43	50

Suivi des ordinateurs donnés à l'association ORAS

De plus, 197 éléments mobiliers et matériels sportifs scolaires (chaises, tables, bancs, armoires, cheval d'arçon, ...) ont également été donnés à 10 associations.

1.2 Les actions incitatives de la collectivité

Première récolte pour les composteurs de quartiers des Buers et de Gratte-Ciel

A côté du projet de compostage de restauration scolaire, la Ville de Villeurbanne a été également retenue pour l'expérimentation de deux composteurs de quartier au titre du programme du Grand Lyon en faveur du compostage domestique. En effet, on estime que les déchets organiques fermentescibles issus des ménages représentent environ 30% du tonnage collecté alors que cette part pourrait être valorisée localement, sous forme de compost. En milieu urbain, où l'habitat collectif est majoritaire, l'enjeu est de taille. Préoccupée par le devenir de ces matières fermentescibles, la Ville de Villeurbanne a coordonné l'action de différents porteurs de projet pour leur permettre d'accéder au programme du Grand Lyon, en organisant les besoins, en recrutant un emploi d'avenir pour accompagner techniquement les projets, en co-finançant à 50% et en faisant l'avance de trésorerie sans laquelle, les porteurs de projet n'auraient pu concrétiser l'action.

Ainsi, deux projets ont-ils pu être retenus cette année dans le cadre du programme du Grand Lyon³⁵ :

- le composteur du quartier des Buers, porté par l'AMAP « la Bonne Franckette », a été installé le 13 septembre 2014, au 15 rue Proudhon, sur un terrain mis à disposition par Est Métropole Habitat,
- le composteur du centre-ville, à l'initiative d'un collectif d'habitants, porté initialement par la société coopérative « Sous l'Cerisier », puis reprise directement par l'association « Les Compostiers » a été installé en novembre 2014 au 22 rue Léon Chomel, sur des terrains de la Ville situés sur la ZAC Gratte-Ciel Centre-Ville.

Ces deux projets de composteur de quartier bénéficient de l'accompagnement pendant un an de l'association « Les Compostiers », financée à 100% par le Grand Lyon³⁶. Par ailleurs, un troisième projet de composteur de quartier est en cours de montage sur le quartier Ferrandière/Maisons-Neuves, porté par le centre social de la Ferrandière. Il a déjà été agréé par le Grand Lyon en 2011 mais un problème de maîtrise foncière rend toujours le projet inopérant.

Après une année d'activité, ou presque, les trois composteurs collectifs installés sur la ville ont donné leur première récolte :

- la première récolte du composteur des Buers a eu lieu le 27 juin
- la première récolte du composteur de Gratte-Ciel a eu lieu le 4 juillet

³⁵ Le programme de compostage domestique fait partie du plan d'actions stratégiques de gestion des déchets voté en 2007 pour 10 ans et qui vise une réduction de 7% en 2014 de la production d'ordures ménagères et 15% en 2030.

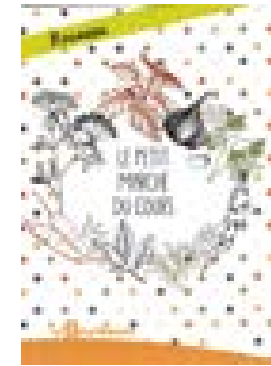
³⁶ Une convention lie le Grand Lyon et « Les Compostiers » pour l'accompagnement de ces derniers aux projets de compostage de quartier et de lombricompostage

Le Petit Marche du Cours en circuit court

Une dizaine de producteurs locaux proposent depuis le 15 avril, tous les mercredis de 14h à 19 heures, à côté du square René et Marguerite-Pellet, le long du cours Emile Zola, des produits provenant directement de leur exploitation. On peut y trouver des fruits et légumes, de la viande, du miel et des fromages. Tous les producteurs viennent des environs, du département du Rhône ou des départements limitrophes (Ain et Loire). Ils sont aussi signataires d'une charte d'engagement quant à leur statut de producteurs.

Avec ce nouveau marché, ce sont désormais 14 points de vente en circuit court qui sont proposés aux Villeurbannais : 8 AMAP, deux points de paniers Alterconso, un point de l'association Arbralégumes ainsi que la Ferme des Buers et la Ferme des Brosses.

Faire le choix des produits locaux, c'est s'assurer de la provenance de notre alimentation. C'est aussi permettre aux paysans de vivre de leur production et de leur travail.



Une montée en puissance de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de la délégation dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS), la Ville a souhaité inscrire une politique municipale structurée dans ce domaine. En s'appuyant sur un terreau particulièrement fertile puisque le secteur de l'ESS représente 12% de l'emploi sur la ville (contre 9,8% sur le territoire de la Métropole), il s'agit de renforcer la dynamique et la faire changer d'échelle pour positionner l'ESS comme une véritable alternative économique.

Une première rencontre des acteurs villeurbannais de l'ESS a été organisée le 17 décembre 2014 par la Ville au Palais du Travail. Elle a mobilisé plus de 90 acteurs issus de 63 structures pour permettre de se connaître et d'échanger sur les initiatives et enjeux locaux. Elle a également signé le coup d'envoi d'un diagnostic destiné à identifier les actions prioritaires pour développer l'ESS. Une deuxième séance, le 24 juin 2015, a été l'occasion d'aller plus loin et d'imaginer ensemble des pistes d'actions opérationnelles.

Au-delà de la structuration d'une politique municipale à part entière, la Ville continue à œuvrer très concrètement. La « réforme » des ordinateurs de la Ville par le biais de l'association ORAS a déjà été évoqué mais c'est aussi le travail réalisé sur les clauses sociales dans les marchés de la Ville et en externe, ou encore l'achat auprès d'ESAT. C'est enfin l'aide que la Ville peut apporter à des acteurs et des porteurs de projet.

1.3 Les actions conduites par d'autres partenaires

19 conteneurs pour la récupération des textiles installés au Tonkin par le Relais

Créé il y a 30 ans, le Relais est une structure d'insertion des personnes en situation d'exclusion par la création d'emplois. Membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre solidaire, c'est la première structure de collecte et de valorisation textile en France. Elle a ouvert une antenne à Villeurbanne en 2009 pour centraliser les collectes du Rhône.

Suite à une convention signée avec la Ville, fin décembre 2014, 19 containers du Relais ont été implantés dans le quartier Charpennes-Tonkin, en janvier 2015. Ils permettent la collecte, 7 jours/7, de vêtements propres et secs, du linge de maison et de chaussures ou de la petite maroquinerie. Le Relais est agréé par l'éco-organisme Eco TLC créé en 2008 et chargé de la récupération et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures usagés. Cette collecte a permis une moyenne de collecte de 300 kg par mois et par borne, soit la création d'1 ETP réparti entre les fonctions de collecte et de tri. 8 personnes domiciliées sur Villeurbanne ont été ainsi recrutées depuis début 2015 par le Relais et un partenariat a été développé avec le Passage 33 et les Permanences Emploi Formation (PEF). Une extension de ce dispositif est envisagée pour une vingtaine de containers sur les quartiers de Buers-Croix-Luizet et de Cusset-Bonnevay.

En France, 15% des vêtements vendus se retrouvent dans la filière de collecte des textiles usagés. Par comparaison, le chiffre est d'environ 40% en Allemagne. Or, ces textiles ainsi collectés sont valorisés en constituant des matières premières. Ils sont destinés soit à la friperie (50%), soit pour l'essuyage industriel (20%), soit pour l'effilochage et retissage qui peut être utilisé en isolant (8%), soit pour la fabrication de carton feutre et matériaux d'isolation acoustique et/ou thermique (10%).

Elycoop : aide à l'investissement d'une coopérative d'activités et d'emplois

La Ville a décidé d'apporter une aide à l'implantation à Villeurbanne de la société coopérative Elycoop. Coopérative d'activités et d'emplois créée à Bron, en 2000, la structure a déménagé en mars 2015 sur le pôle d'activités Pixel. Une subvention d'investissement de 25.000 € a été actée par délibération du 26 février 2015. Dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, la Ville et Elycoop entendent accompagner les entrepreneurs pour leur permettre de tester, développer et pérenniser leur activité en toute sécurité. Ce faisant, il s'agit également de défendre une économie plurielle et plus particulièrement en soutenant l'économie sociale et solidaire.

Emmaüs Gratte-Ciel

Le top départ a été donné le 12 juin pour le nouvel espace de vente Emmaüs, ouvert au 40 rue Hippolyte Kahn. Les 250 m² d'espace de vente « *l'esprit évasion et créativité de la récupération* » va permettre au mouvement de solidarité d'étendre ses activités sur la métropole lyonnaise.

Emmaüs rappelle qu'il y a trois manières de donner :

- donner des objets : petits meubles, vêtements, sacs, chaussures, linge de maison, livres, CD, DVD, jeux vidéo, jouets, peluches, livres pour enfants, vaisselle, luminaires, bibelots, bijoux, ... Seuls les meubles encombrants, l'électroménager et l'informatique sont exclus à Emmaüs Gratte-Ciel et doivent être déposés sur le site de Parilly –Vénissieux. De même, aucun site d'Emmaüs n'accepte des bouteilles de gaz, des pneus ou de tous objets inutilisables, déchirés ou tachés qui engagent des frais de déchetterie pour la communauté,
- acheter dans les espaces de vente,
- donner un peu de son temps pour aider l'association.

Le projet d'implantation d'une épicerie sociale et solidaire

Dans le cadre de sa politique de solidarité et de développement social, la Ville entend soutenir l'association « La passerelle d'eau de Robec » qui souhaite implanter une épicerie sociale et solidaire sur la commune. Le principe de ce type de structure est de permettre à un public diversifié l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité, et de constituer un lieu de convivialité, d'information et de sensibilisation en particulier sur les thématiques de la santé et de l'alimentation. Une politique tarifaire différenciée est prévue en fonction des ressources de chacun. Ce nouvel équipement permettra de proposer aux Villeurbannais une nouvelle offre en termes de commerces de proximité, mais aussi de promotion de la santé et du lien social.

Central, facilement accessible en transport en commun, l'épicerie se concrétisera au 231 cours Emile-Zola. Le démarrage effectif du projet est fixé au début de l'année 2016, la Ville a souhaité apporter, par délibération du 1^{er} juin 2015, une aide au démarrage à hauteur de 15.000 €.

Conclusion

La Ville de Villeurbanne s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique en faveur du développement durable, passant par des changements de comportements mais aussi de culture et de pratiques professionnelles au sein des services et des directions. Le chemin à parcourir est long mais des avancées progressives sont mises en avant chaque année, comme le Rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable le montre.

Rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, optimisation de l'éclairage public, compostage des déchets fermentescibles, développement des filières de productions locales, déploiement de l'économie sociale et solidaire, végétalisation et climatisation de la ville, promotion de la santé, lutte contre les discriminations et les inégalités, promotion des déplacements en mode doux que l'on commence à rebaptiser par « modes actifs » afin de mieux prendre en compte les bienfaits de ces modes respectueux de l'environnement sur la santé humaine, en luttant contre la sédentarité... autant de sujets qui composent les politiques municipales aujourd'hui.

Dans cette période de restrictions budgétaires, la poursuite des démarches vers le développement durable devra encore plus insister, non pas pour « faire moins », mais « pour faire mieux ». Plus que jamais, il s'agira de travailler de façon articulée et intégrée sur l'ensemble des trois piliers du développement durable afin de réduire autant que possible la fracture et la facture sociales et environnementales.